



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED IG 12./Inf.3
27 septembre 1999

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles

Malte, 27-30 octobre 1999

RAPPORT DE LA REUNION DES POINTS FOCALIS NATIONAUX DU PAM

Introduction

1. La Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Tunis, 18-21 novembre 1997) a décidé de convoquer une réunion des points focaux nationaux du PAM pendant le courant de l'année 1999 pour examiner l'état d'avancement du Plan d'action et finaliser le budget-programme pour 2000-2001.
2. Conformément à la décision prise par les Parties contractantes, la réunion des points focaux nationaux du PAM s'est tenue au Holiday Inn, à Athènes, du 6 au 9 septembre 1999.

Participants

3. Les Parties contractantes ci-après à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles étaient représentées à la réunion: Albanie, Algérie, Communauté européenne, Croatie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Malte, Maroc, Monaco, République arabe syrienne, Slovénie, Tunisie et Turquie.
4. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentés par des observateurs: Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), Organisation mondiale de la santé (OMS), Commission océanographique intergouvernementale de l'Unesco (COI), Organisation maritime internationale (OMI), Organisation météorologique mondiale (OMM) et Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).
5. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées par des observateurs: Agence européenne de l'environnement (AEE) et Convention de Ramsar relative aux zones humides.
6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées par des observateurs: Amigos de la Tierra, Association hellénique pour la protection du milieu marin (HELMEPA), Association Internationale Forêts Méditerranéennes, Association méditerranéenne pour sauver les tortues marines (MEDASSET), Association de protection de la nature et de l'environnement de Kairouan (APNEK), Groupement des chambres de commerce pour le développement des îles grecques (EOAEN), EcoMediterranea, Fondation internationale pour l'énergie (FIE), Fonds mondial pour la nature (WWF), Greenpeace International, International Marine Centre (IMC), MedCités, Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE), Zones humides méditerranéennes (MEDWET).
7. Etaient également représentés à la réunion: Centre régional méditerranéen PNUE/OMI pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB), Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP), Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement (CAR/TDE), Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP) et Secrétariat du PAM pour les 100 sites historiques méditerranéens.
8. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

9. M. Lucien Chabason, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée, a souhaité la bienvenue aux participants et déclaré la réunion ouverte. Après avoir rendu hommage à M. Ibrahim Dharat, administrateur de programmes (hors classe), qui venait de partir à la retraite, il a informé les participants que le Secrétariat de la réunion serait assuré par M. F. S. Civili, Coordonnateur du MED POL.

Point 2 de l'ordre du jour: Règlement intérieur

10. La réunion a décidé que le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles s'appliquerait *mutatis mutandis* à ses délibérations (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

Point 3 de l'ordre du jour: Élection du Bureau

11. Conformément à l'article 20 du règlement intérieur et après des consultations officieuses, la réunion a élu à l'unanimité les membres du Bureau suivants:

Président:	M. P. Van Klaveren (Monaco)
Vice-Président:	M. M. Deliana (Albanie)
Vice-Président:	M. M. Si Youcef (Algérie)
Vice-Président:	M. I. Abdel Gelil (Égypte)
Vice-Président:	M. M. Baradà (Italie)
Rapporteur:	Mme L. Chamas (Liban)

Hommage aux victimes du tremblement de terre en Turquie

12. Le Président a invité la réunion à observer une minute de silence en hommage à la mémoire des victimes du tremblement de terre qui avait récemment frappé la Turquie.

13. La réunion a observé une minute de silence.

Point 4 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

14. Après un bref débat, la réunion a adopté l'ordre du jour provisoire (UNEP(OCA)/MED WG.157/1) et a approuvé l'emploi du temps figurant en annexe à l'ordre du jour annoté (UNEP(OCA)/MED WG. 157/2). L'ordre du jour est reproduit à l'annexe II du présent rapport.

15. Le Coordonnateur a fait observer que l'objet de la réunion était de préparer les documents, les recommandations et le projet de budget qui seraient soumis à la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes, qui devait se tenir à Malte du 27 au 30 octobre 1999. Toutes les questions à examiner découlaient directement du Plan d'action pour la Méditerranée rénové issu des décisions adoptées à Barcelone en 1995. Le contexte dans lequel était exécuté le PAM était marqué par trois éléments majeurs. En premier lieu, la communauté internationale manifestait un intérêt toujours plus vif pour l'environnement marin et le développement durable. A ce propos, le Coordonnateur a relevé avec satisfaction que le Directeur exécutif du PNUE avait décidé de relancer le Programme des mers régionales, tandis que la Commission du développement durable de l'Organisation des Nations Unies avait entrepris d'intensifier ses activités concernant les mers et les océans partout dans le monde. De plus en plus, la Méditerranée était citée en exemple aux autres régions. En second lieu, le partenariat euroméditerranéen ne cessait de gagner en vigueur, et le PAM ne

négligeait aucun effort pour en garantir le succès. En troisième lieu, la région méditerranéenne était confrontée à des problèmes environnementaux de plus en plus sérieux: dans ce contexte, la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) avait entrepris un effort particulier pour étudier l'impact des activités humaines sur l'environnement et le développement dans la région. A la lumière de ces considérations, le rapport soumis à la réunion (UNEP(OCA)/MED WG. 157/3 et Corr. 1) suivait une nouvelle présentation plus complète qui permettait d'analyser les principaux enjeux et problèmes, les réponses, les lacunes à combler ainsi que les recommandations et allocations budgétaires proposées.

16. Se référant à l'ordre du jour que la réunion venait d'adopter, le Coordonnateur a rappelé que, conformément à une décision adoptée par les Parties contractantes, la réunion était invitée à commencer ses travaux en passant en revue les activités réalisées dans le cadre du Plan Bleu (CAR/PB) et du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) en 1998-1999. Elle aborderait ensuite, dans l'ordre, les différentes questions évoquées dans le rapport du Coordonnateur avant de discuter de la pertinence et de l'équilibre en général du projet de budget proposé.

17. En conclusion, le Coordonnateur a informé la réunion qu'en témoignage de sympathie et de solidarité avec les victimes du tremblement de terre en Turquie, il avait été convenu d'annuler la réception usuelle. Conformément à une suggestion faite par le représentant de la Grèce, le montant correspondant serait versé sur un fonds spécial ouvert à l'ambassade de Turquie si le règlement financier le permettait.

18. Le Président a souscrit aux observations du Coordonnateur concernant le caractère exemplaire des activités du PAM, faisant observer que celui-ci commençait à jouer un rôle de catalyseur au sein de la communauté internationale et à donner un élan très réel aux activités marines dans le monde entier.

19. La représentante de la Turquie a informé la réunion que le tremblement de terre catastrophique qui avait causé tant de destructions dans son pays avait été le plus puissant depuis de nombreuses années. Ayant affecté une région très peuplée, il avait fait quelque 14 000 morts et 30 000 blessés graves et avait gravement endommagé les infrastructures et les bâtiments. Il en était résulté de sérieux problèmes de pollution, et l'on s'attachait actuellement à en analyser les conséquences à long terme. La représentante de la Turquie a exprimé sa profonde reconnaissance à tous ceux qui avaient offert leur assistance à son pays en ce moment difficile.

Point 5 de l'ordre du jour: Examen des activités du Plan Bleu (CAR/PB) au cours de l'exercice biennal 1998/1999

20. M. G. Benoit, Directeur du Plan Bleu, a rendu compte des principales activités menées par le CAR/PB en 1998-1999.

21. En premier lieu, le Plan Bleu avait entrepris un ensemble d'activités portant sur l'observation et l'analyse globale de l'environnement et du développement, avec notamment la réalisation d'un nouveau cadrage démographique, la mise au point d'indicateurs du développement durable (premiers tests nationaux, proposition concernant une série d'indicateurs communs) et d'indicateurs de performance environnementale (dans le cadre du METAP), la mise en oeuvre du projet MEDSTAT Environnement (amélioration des statistiques sur l'environnement), une assistance aux observatoires nationaux et l'élaboration de quatre profils de pays.

22. A l'échelle locale, le Plan Bleu avait coordonné la préparation du Plan d'aménagement côtier pour l'Algérie par une équipe nationale et entrepris un important travail de prospective dans le cadre du PAC "Sfax" qui avait démontré tout l'intérêt de ce type d'approche pour les zones côtières et les futurs PAC.
23. Une deuxième série d'activités avait porté sur les thèmes prioritaires étudiés, notamment à titre de contribution à la CMDM: les liens entre le libre-échange et l'environnement (dans le contexte euroméditerranéen), le tourisme et le développement durable (atelier d'Antalya, élaboration d'un constat et de propositions), les ressources naturelles (préparation de nouveaux fascicules sur l'eau et les forêts, formulation d'une "Vision jusqu'à 2025"), les villes et l'urbanisation (analyse rétrospective).
24. En conclusion, quatre évolutions générales avaient marqué l'exercice biennal: le renforcement des actions menées en collaboration avec les pays, l'importance accrue du partenariat avec la Commission européenne (DG XI et programme LIFE, EUROSTAT, AEE), l'appui à la CMDM et les efforts déployés pour améliorer la diffusion des rapports (traduction en anglais et en français).
25. S'agissant des moyens, M. Benoit a informé les participants que la procédure de recrutement d'un économiste de l'environnement grâce aux crédits du PAM serait très prochainement engagée.
26. Tous les participants qui ont pris la parole ont rendu hommage au travail de qualité mené par le Plan Bleu, notamment la mise au point d'indicateurs, et certains ont indiqué que leur pays était disposé à les mettre à l'essai. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de la multiplication des demandes de données, toutes de formats différents, émanant des nombreux organismes opérant dans la région méditerranéenne. Il a été proposé de demander au Plan Bleu d'explorer les moyens de compiler les données selon un format unique qui répondrait toutefois à des besoins très divers. Il ne faudrait rechercher que les données présentant un intérêt particulier pour les objectifs du PAM et le Plan Bleu devrait indiquer celles qui lui manquaient.
27. Plusieurs participants ont décrit les activités menées dans leur pays avec l'aide du Plan Bleu et demandé une assistance supplémentaire d'autres projets. L'Algérie et l'Albanie ont en particulier exprimé le souhait de créer un observatoire national.
28. On a fait observer qu'aucune analyse coûts/avantages permettant d'évaluer les résultats n'avait été réalisée pour le Plan Bleu et le CAR/PAP. Enfin, il a été proposé d'adopter la même présentation pour tous les rapports du CAR de manière à faciliter la tâche de suivi des points focaux.
29. M. Benoit, Directeur du Plan Bleu, a souligné le fait que le but des indicateurs était de discerner des tendances dans les différents pays en utilisant une base commune pour les comparaisons. Il n'ignorait pas que les pays devaient faire face à un nombre de demandes de données de plus en plus grand et le Plan Bleu jouait un rôle de coordination pour la collecte et la diffusion des informations. Il y avait une insuffisance de données au plan mondial et pas seulement à l'échelle de la Méditerranée. Il fallait espérer que le projet MEDSTAT contribuerait à harmoniser les données sur l'environnement. Le Plan Bleu pourrait certainement mettre en lumière les domaines et questions pour lesquels on ne disposait pas des informations nécessaires aux indicateurs.

30. Le futur rapport méditerranéen sur l'environnement et le développement, qui serait publié en 2002, tirerait parti des travaux qui avaient été entrepris.

31. Le Coordonnateur a expliqué qu'en raison du coût des services d'audit, il n'avait été possible jusqu'à présent de réaliser un audit que pour un Centre d'activités régionales, le CAR/PAP. Les points focaux devaient maintenant décider du Centre qui ferait l'objet de l'audit suivant, lequel pourrait être le CAR/PB.

32. Le Coordonnateur partageait l'avis selon lequel il était important de se concentrer sur les éléments essentiels du travail du PAM et de produire des résultats. Le domaine des statistiques était l'un de ceux où des améliorations étaient nécessaires. Certains CAR avaient un mandat bien circonscrit, lié pour l'essentiel à leur cadre juridique, tandis que le Plan Bleu et le CAR/PAP avaient un mandat plus large qui dépassait l'environnement au sens strict mais qui était aujourd'hui mieux structuré par la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDDD). Néanmoins, il fallait fixer des limites et tenir également compte des contraintes budgétaires; on ne pouvait aborder tous les sujets et c'était aux points focaux qu'il incombait de recentrer les efforts et d'évaluer les résultats.

Point 6 de l'ordre du jour: Examen des activités du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) au cours de l'exercice biennal 1998/1999

33. Présentant l'examen des activités, M. I. Trumbic, Directeur du CAR/PAP, a appelé l'attention des participants sur le *Rapport sur les activités mises en oeuvre dans la période biennale 1998-1999*, qui complétait les renseignements fournis dans les documents UNEP(OCA)/MED WG.157/3 et 157/Inf.8. Au cours de ces deux années, la priorité avait été accordée au développement durable des zones côtières, en particulier aux niveaux national et local. Dans ce contexte, la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) avait été le principal outil de développement durable du littoral. Les pièces maîtresses du programme CAR/PAP avaient été la gestion et l'évaluation de la situation dans les zones côtières, s'agissant en particulier de l'aménagement intégré des bassins versants et du littoral, pour lequel il avait reçu un appui de l'ancienne Water Branch du PNUE. Des directives avaient été élaborées à ce sujet et un projet de démonstration était prévu en Croatie. Les activités menées pour renforcer les capacités, qui consistaient essentiellement à organiser des stages de formation au plan national, s'étaient également révélés être un moyen très économique d'améliorer le système environnemental dans les zones côtières en formant un grand nombre de personnes. Un autre domaine d'activités important était l'aide qui avait été apportée aux pays, par exemple à Malte. Le METAP avait prêté son concours pour entreprendre une évaluation de la GIZC en Méditerranée, ce qui avait débouché sur la tenue au Caire, en juin 1998, d'un atelier qui avait facilité les futures activités en matière de GIZC. Un atelier avait également eu lieu à Split en janvier 1999 pour évaluer la viabilité de l'évaluation stratégique de l'environnement dans la région méditerranéenne, activité pour laquelle l'Union européenne avait par la suite fourni une aide.

34. Le CAR/PAP avait continué de participer aux programmes d'aménagement côtier (PAC) qui étaient un moyen efficace de concentrer l'effort sur les problèmes environnementaux dans des zones plus réduites, avec l'aide d'autres Centres d'activités du PAM. Les PAC entrepris en Egypte et en Tunisie avaient été menés à bien, tandis qu'en Israël le PAC devrait être achevé d'ici à la fin de l'année. De nouveaux PAC étaient en cours d'élaboration en Algérie, au Liban et à Malte et il était prévu que les accords correspondants seraient conclus au cours des prochains mois.

35. M. Trumbic a ajouté que le CAR/PAP avait poursuivi ses activités dans les domaines

de la gestion des ressources en eau, s'agissant en particulier des systèmes urbains, pour lesquels des directives avaient été élaborées, et de la gestion de l'érosion des sols, en coopération avec la FAO et avec l'appui de l'Union européenne. Dans le contexte de la CMDD, le CAR/PAP avait joué un rôle de premier plan au sein des groupes de travail sur l'aménagement durable des zones côtières et sur la gestion de l'urbanisation. Une analyse des législations nationales concernant la gestion des zones côtières avait également été entreprise à partir d'un questionnaire. Un effort considérable avait également été déployé pour diffuser l'information auprès d'un public plus large, notamment grâce à la création d'un site web, à l'élaboration de publications et à l'aide apportée aux activités des ONG.

36. En conclusion, M. Trumbic a souligné le rôle de catalyseur joué par le CAR/PAP dans le cadre de l'action environnementale menée dans la région méditerranéenne et ajouté que le CAR/PAP avait été le premier Centre d'activités du PAM à être évalué par une équipe extérieure.

37. De nombreux orateurs, représentant en particulier des pays qui avaient participé à des projets PAC, ont rendu hommage à la contribution du CAR/PAP. La représentante de la Croatie, pays hôte du Centre, s'est déclarée tout particulièrement satisfaite des résultats des travaux du Centre. On a également fait observer que le CAR/PAP comme le Plan Bleu étaient idéalement placés pour aborder les problèmes qui se posaient dans le monde d'aujourd'hui dans le contexte général du développement durable. L'un comme l'autre devaient adopter une approche équilibrée et il fallait veiller à ne pas restreindre leur rôle en limitant leurs activités à d'étroites questions sectorielles. Néanmoins, des efforts devaient également être faits pour régler les problèmes rencontrés par les projets PAC, qui n'étaient pas suffisamment intégrés aux politiques nationales et ne bénéficiaient souvent pas d'un suivi efficace. Il serait donc nécessaire à l'avenir d'accorder une attention plus grande à tous les aspects de l'aménagement côtier, de la conception des projets à leur mise en oeuvre. Plusieurs orateurs ont également fait valoir qu'il faudrait rendre compte plus clairement des activités du CAR/PAP, en indiquant plus précisément l'état d'avancement de chaque projet par rapport aux objectifs escomptés et la manière dont les crédits budgétaires du Centre étaient utilisés.

38. Le Coordonnateur a répondu en proposant que les rapports concernant les activités tant du CAR/PAP que du Plan Bleu soient complétés par un document budgétaire qui pourrait être présenté pour information aux Parties contractantes. Il a ajouté que l'évaluation du travail du CAR/PAP ne laissait aucun doute quant à sa qualité et à l'effet de démonstration de ses projets pour les autorités nationales. L'efficacité du suivi de ces projets restait néanmoins problématique. Il était donc essentiel de définir un ordre de priorités et de proposer aux Parties contractantes des stratégies permettant de régler de manière adéquate le grave problème que posait la réalisation d'un équilibre judicieux entre le très large mandat du Centre et son faible niveau de ressources. De l'avis du Coordonnateur, le rapport coût-efficacité du Centre était très bon. Avec des effectifs très limités, il réussissait à mobiliser un réseau étendu d'experts.

39. M. Trumbic, Directeur du CAR/PAP, est convenu que la mise en oeuvre posait dans la pratique des problèmes sérieux. Le suivi concret des projets PAC exigeait des ressources bien plus importantes que celles dont disposait actuellement le Centre. Il faudrait donc prendre des décisions concernant le rôle à jouer par le Centre dans le suivi de ses recommandations. M. Trumbic a souscrit à l'avis des représentants qui avaient fait observer que les nouveaux projets PAC devraient s'efforcer d'être aussi pragmatiques et axés sur l'action que possible et qu'on pourrait fournir plus d'informations sur l'utilisation précise des ressources allouées au Centre. Il était également tout disposé à présenter à l'avenir des

rapports plus complets. En conclusion, s'agissant de la collaboration entre le CAR/PAP et le Plan Bleu, il a réaffirmé que bien que ces deux Centres couvrent des thèmes semblables, la grande différence entre les deux résidait dans le niveau de détail: le CAR/PAP intervenait essentiellement aux plans national et local, et le CAR/PB agissait surtout à l'échelle de la région méditerranéenne.

Point 7 de l'ordre du jour: Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités du PAM menées au cours de l'exercice biennal 1998-1999, recommandations et budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001

40. La réunion a examiné en détail le document UNEP(OCA)/MED WG.157/3 et Corr. 1.

I. Coordination

A. Cadre juridique et institutionnel

41. Le Coordonnateur, présentant la section A.1 (cadre juridique) du rapport, a appelé particulièrement l'attention sur la position mise à jour des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone au 2 septembre 1999. Après avoir exposé la situation actuelle touchant la modification du Protocole "situations critiques", la responsabilité et l'indemnisation ainsi que le système d'établissement de rapports, il a souligné l'importance des recommandations tendant à ce que les Parties contractantes adhèrent aux instruments juridiques du PAM, considérant que l'état de choses actuel ne pouvait durer. Il fallait espérer que l'an 2000 serait l'année de leur entrée en vigueur.

42. Pendant le débat, les représentants se sont déclarés satisfaits de la nouvelle structure du rapport, qui était présenté dans une optique plus stratégique. Plusieurs participants ont rendu compte de l'avancement des procédures de ratification dans leurs pays et ont exprimé l'espoir qu'elles seraient prochainement menées à bien. Des suggestions ont été formulées touchant les moyens d'encourager les Parties contractantes à adhérer aux instruments juridiques du PAM, un orateur faisant observer que la crédibilité du PAM était en jeu. Le Coordonnateur a souligné que les procédures applicables variaient beaucoup d'un pays à un autre et que certains retards étaient inévitables. La position mise à jour des signatures et ratifications présentée à la réunion pouvait, dans certains cas, ne pas indiquer le point effectivement atteint dans le processus de ratification étant donné que le Secrétariat ne pouvait tenir compte que des notifications reçues par le Dépositaire. Il ne fallait pas perdre de vue non plus que les instruments juridiques du PAM étaient extrêmement novateurs dans la mesure où ils marquaient une transition d'un droit indicatif vers un droit plus normatif et contraignant. Aussi était-il inévitable que les autorités nationales étudient les textes de près avant de les accepter, mais il s'agissait là d'un signe encourageant qui sous-entendait qu'une fois ratifiés, leurs dispositions seraient respectées. A ce propos, un orateur a fait observer que la signature d'un instrument n'était que la première étape d'une longue procédure. Le processus de ratification devait respecter les dispositions constitutionnelles et exigeait souvent la préparation et l'adoption de lois d'application. Par conséquent, il ne fallait pas interpréter un retard comme une tentative délibérée de faire traîner les choses.

43. Les participants ont insisté sur le fait qu'il importait de surveiller le respect de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles par les Parties contractantes. Le Coordonnateur a expliqué que le Secrétariat avait commencé à préparer un système d'établissement de rapports sur le respect de la Convention dont l'avant-projet avait été soumis à la réunion. Le système devrait être mis au point sous sa forme définitive lors de

l'entrée en vigueur des nouveaux textes juridiques et des textes révisés. Un orateur a été d'avis qu'il serait bon de recommander aux Parties contractantes d'incorporer à leurs législations nationales le droit international de l'environnement.

44. Plusieurs participants ont exprimé leur plein appui au programme de formation au droit de l'environnement et ont exprimé l'espoir que les fonds alloués seraient suffisants. Un orateur a suggéré au Secrétariat d'essayer d'identifier les autres programmes de formation qui existaient déjà. En réponse à une question touchant les ressources allouées au titre de l'appui juridique au Secrétariat, le Coordonnateur a dit que le système actuel, consistant à s'assurer les services d'un éminent juriste consultant, était extrêmement efficace et rentable, même si, à plus longue échéance, il pourrait s'avérer nécessaire de recruter un conseiller juridique à plein temps.

45. En réponse aux observations formulées touchant les amendements au Protocole "situations critiques", le Coordonnateur a déclaré qu'une deuxième réunion d'experts juridiques et techniques était envisagée. Comme indiqué dans le rectificatif au rapport, une telle réunion était prévue "dans un proche avenir". S'il était possible de s'entendre sur un texte, une conférence de plénipotentiaires serait ensuite convoquée pour adopter les amendements. Il n'avait pas été demandé de crédits à cette fin dans le projet de budget, mais l'Italie serait sans doute disposée à accueillir la réunion d'experts en 1999, et l'on pourrait probablement trouver un parrain pour la conférence de plénipotentiaires. Le représentant de l'OMI a déclaré que son organisation espérait que le processus d'amendement du Protocole "situations critiques" serait mené à bien dès que possible et a été d'avis que, dans un souci de clarté, la convocation d'une conférence de plénipotentiaires devrait être mentionnée dans le budget. S'il n'était pas possible de trouver de parrain, la conférence pourrait se tenir immédiatement avant ou après la prochaine réunion des Parties contractantes.

46. La convocation d'une deuxième réunion d'experts juridiques et techniques sur la responsabilité et l'indemnisation a également été appuyée.

47. Le Coordonnateur a présenté la section A.2 (cadre institutionnel) du rapport, mettant en relief les développements intervenus récemment à l'Unité de coordination, les négociations concernant la conclusion d'accords avec les pays hôtes pour le CAR/PB, le CAR/ASP et le CAR/PP et le statut du programme des 100 sites historiques. La réunion était également saisie de la proposition d'organigramme de l'Unité de coordination, établie comme suite à la demande du siège du PNUE, qui serait soumise aux Parties contractantes pour observations avant d'être communiquée au PNUE.

48. L'organigramme proposé a été généralement appuyé mais le Secrétariat a été invité à fournir de plus amples détails, et un orateur a exprimé l'avis que la flexibilité qui caractérisait la structure actuelle de l'Unité de coordination s'était avérée un avantage.

49. En réponse à ces observations, M. A. Hoballah, Coordonnateur adjoint, a expliqué que l'organigramme s'appliquait à l'Unité de coordination et non pas à l'ensemble du PAM. Les activités spécifiées sous la rubrique "gestion du programme" pourraient être remplacées par "planification, suivi et évaluation" et "CMDD", de manière à mettre un accent plus marqué sur le rôle de coordination de l'Unité. De plus amples détails figureraient dans le document qui serait soumis aux Parties contractantes. La représentante de la Turquie a fait savoir qu'en attendant, son pays maintenait sa position, qui était qu'il ne pouvait exprimer d'avis au sujet de l'organigramme tel qu'il avait été présenté.

50. Les participants sont convenus que les points focaux nationaux pour le CAR/PB et le CAR/PAP devraient se réunir en dehors des réunions ordinaires des points focaux nationaux du PAM et qu'il conviendrait de convoquer une réunion conjointe pour les deux Centres. Toutefois, des vues divergentes ont été exprimées quant à la possibilité de convoquer cette réunion immédiatement avant ou après d'autres réunions de PAM afin de réduire les dépenses au minimum. Après que le Coordonnateur eût expliqué que les réunions des points focaux pour les différents Centres devaient se tenir suffisamment à l'avance pour que leurs programmes puissent être arrêtés avant les réunions ordinaires des points focaux nationaux du PAM, la réunion est convenue qu'il faudrait convoquer une réunion conjointe des points focaux nationaux pour le CAR/PB et le CAR/PAP, que le Secrétariat devrait être invité à trouver le moyen le plus économique de la financer et que, pour compenser en partie le coût de la réunion, le nombre de participants aux réunions ordinaires des Points focaux nationaux pouvant bénéficier du remboursement de leurs frais de voyage devrait être ramené de deux à un seul.

51. S'agissant du Programme des 100 sites historiques, un intervenant s'est déclaré en sa faveur tandis qu'un autre a émis des doutes sur sa pertinence. Le Coordonnateur a indiqué, en réponse, que le Secrétariat avait l'intention de proposer aux Parties contractantes un certain nombre d'options pour résoudre le problème posé par le statut et le rôle du Programme.

52. Le Coordonnateur adjoint a présenté la section A.3 du rapport concernant la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et a notamment appelé l'attention de la réunion sur la question du renouvellement de la composition de la Commission.

53. La réunion a discuté de la question de savoir si les membres de la Commission autres que ceux représentant les Parties contractantes devraient être désignés par celles-ci, comme spécifié dans le mandat de la Commission, ou par le Bureau, pour des raisons pratiques. L'on a fait observer, d'une part, que la nomination par le Bureau avait été une mesure exceptionnelle et que les membres de la Commission devraient désormais être désignés par les Parties contractantes, comme initialement prévu. D'un autre côté, l'on a reconnu que les Parties contractantes avaient un calendrier chargé et n'avaient pas le temps de discuter en détail de la désignation des quinze membres autres que ceux les représentant. Un compromis possible consisterait à demander au Bureau de préparer pendant la réunion des Parties contractantes une liste provisoire qui serait soumise à son approbation.

54. La réunion a ensuite débattu du moment auquel les membres nouvellement désignés assumeraient leurs fonctions. Certains participants ont été d'avis que les nouveaux membres devraient siéger dès la réunion suivante de la CMDD, tandis que d'autres ont considéré qu'il était inacceptable de les obliger à attendre un an avant de prendre effectivement leurs fonctions. Comme il importait d'assurer la continuité, une solution possible serait de demander aux gestionnaires de tâches de poursuivre leurs travaux même après la désignation des nouveaux membres, et une autre de ne renouveler que 50% des membres existants. En définitive, il a été convenu que la question devrait être tranchée par les Parties contractantes.

B. Information et participation

55. Le Coordonnateur adjoint, présentant la section pertinente du rapport, a souligné l'importance de l'information et a appelé l'attention de la réunion sur le projet de stratégie du

PAM en matière d'information figurant à l'annexe III du rapport du Coordonnateur. Il a été suggéré d'inclure dans le budget les activités d'information des Centres d'activités régionales afin de donner une vue d'ensemble des activités réalisées par le PAM dans ce domaine.

56. Plusieurs participants ont été contre la désignation de points focaux pour l'information, considérant que les points focaux du PAM pouvaient fort bien s'acquitter de ce rôle. D'autres ont cependant été d'avis qu'il fallait avoir recours à des professionnels de l'information. Comme il n'avait pas été ouvert de crédits budgétaires à cette fin, le mieux serait peut-être de constituer un réseau officieux de points de contact désignés par les Parties contractantes.

57. Au cours du débat sur la stratégie du PAM en matière d'information, un participant a souligné que la question de savoir qui devait être désigné comme point focal pour l'information était d'ordre interne aux Parties contractantes et il a proposé des modifications pertinentes à l'annexe III du rapport du Coordonnateur.

58. Il a été relevé qu'il avait été proposé un certain nombre de nouvelles activités importantes qui n'entraînaient qu'une légère augmentation du budget, et le Secrétariat a été prié d'expliquer pourquoi ces activités n'avaient pas été entreprises auparavant.

59. L'attention de la réunion a été appelée sur les activités complémentaires réalisées par le Groupe de travail de la CMDD sur l'information, la sensibilisation, l'éducation environnementale et la participation, ainsi que sur le rôle de la société civile à cet égard. Il importait par ailleurs de veiller à ce que l'information soit présentée en termes que le public puisse comprendre facilement.

60. A l'issue de la discussion, il a été proposé de remanier la recommandation concernant la désignation de points focaux pour l'information en remplaçant cette expression par "points de contact". S'agissant des activités, il a été relevé que, jusqu'à présent, les activités d'information et de communication avaient été réalisées sans reposer sur un cadre bien défini, essentiellement de manière ponctuelle. La Stratégie du PAM en matière d'information permettrait certainement d'améliorer beaucoup la qualité et l'impact des activités dans ce domaine.

C. Coopération et coordination avec les organisations des Nations Unies, les secrétariats de conventions, les OIG et autres institutions de financement

61. Présentant cette partie du rapport, le Coordonnateur a fait observer que, conformément aux décisions des Parties contractantes, les contacts et la coopération avec les divers secrétariats de conventions, les organismes des Nations Unies et les autres OIG compétentes avaient été développés et consolidés au cours du dernier exercice biennal. Cependant, il recommandait que le PAM tire davantage parti des possibilités offertes par la Communauté européenne dans ce domaine, en particulier par le biais du mécanisme MEDA/SMAP.

62. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il importait de renforcer la coopération avec les OIG, en particulier dans le but de mettre en place davantage de partenariats solides et de développer la coordination et la mise en commun de projets à l'échelle méditerranéenne. La région méditerranéenne devrait servir de modèle à cet égard et la collaboration régionale devrait passer à une vitesse supérieure. Il a également été fait observer que les recommandations présentées aux Parties contractantes ne devraient pas compartimenter les domaines de coopération. Ainsi, bien que le FEM et le METAP contribuent de manière

importante au PAS, leur collaboration aux autres activités du PAM devrait également être encouragée. La liste des OIG proposée dans les recommandations n'était pas complète et de nombreux CAR collaboraient avec d'autres OIG. Plusieurs suggestions ont été faites au sujet d'OIG spécifiques qui pourraient être citées dans les recommandations, notamment Silva Mediterranea (FAO), la CEE/ONU et la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM). Il a également été souligné que, dans le cadre de la coopération du PAM avec la CMDD, une importance particulière devrait être accordée aux indicateurs environnementaux, domaine dans lequel la CMDD avait entrepris un travail de pionnier. Dans tous les efforts de coopération, l'accent devrait également être mis sur l'échange des données d'expérience entre le nord et le sud de la Méditerranée.

63. L'observateur de la Convention de Ramsar relative aux zones humides a préconisé une collaboration plus étroite avec le PAM dans des domaines comme la lutte contre la pollution, l'identification des sites importants et les utilisations durables. Il a noté à cet égard que l'initiative concernant les zones humides méditerranéennes (MEDWET) était un modèle de collaboration régionale en matière de gestion des ressources naturelles.

64. Répondant aux questions posées par plusieurs participants, le Coordonnateur a précisé que l'allocation proposée était destinée à la formation de spécialistes nationaux, afin d'aider ces derniers à gérer et à suivre d'importants aspects du système de Barcelone. Au cours de l'exercice biennal passé, une formation de ce type avait été dispensée à des spécialistes de la Bosnie-Herzégovine et de la Jamahiriya arabe libyenne. Toutefois, il convenait que ces crédits puissent être inscrits à un autre chapitre du projet de budget.

D. Coopération et coordination avec les organisations non gouvernementales (ONG)

65. Présentant cette partie du rapport, le Coordonnateur a rappelé qu'à leur Dixième réunion (Tunis, 18-21 novembre 1997), les Parties contractantes avaient décidé d'entreprendre une réflexion méthodologique touchant la participation des ONG aux activités du PAM. En conséquence, il avait été créé un Groupe de travail dont les recommandations figuraient à l'annexe I du rapport (UNEP(OCA)/MED WG.157/3).

66. De nombreux orateurs se sont félicités de la contribution que les ONG apportaient à l'oeuvre du PAM, particulièrement dans les domaines de la diffusion d'informations et de la sensibilisation du public aux questions environnementales. Les observateurs de plusieurs ONG ont, quant à eux, souligné l'importance du système de Barcelone et du PAM, en particulier s'agissant de rehausser et d'élargir le rôle des ONG à vocation environnementale dans la région méditerranéenne. Bien que la situation demeurât inégale au plan national, les ONG étaient désormais, d'une manière générale, reconnues par les gouvernements de la région. Néanmoins, le PAM devrait continuer d'accorder une priorité plus élevée à l'élaboration de projets concrets de coopération auxquels seraient associées des ONG.

67. Plusieurs orateurs ont appelé l'attention de la réunion sur la grande diversité des ONG qui opéraient dans la région et qui comprenaient non seulement de grandes organisations régionales agissant en tant que réseaux dans leurs domaines de compétence respectifs, mais aussi de très petites organisations n'ayant que deux ou trois employés et des groupes de consultants. Les divers pays suivaient des pratiques différentes à l'égard des ONG, notamment en matière législative. Quelques pays s'employaient plus activement que d'autres à fournir un financement aux ONG pour leur permettre de réaliser leurs activités. L'on a relevé à cet égard que le Groupe de travail avait recommandé que la liste des ONG partenaires du PAM comprenne des organisations représentatives des autorités locales et des acteurs socio-économiques ainsi que des ONG à vocation environnementale. Plusieurs

intervenants ont instamment demandé au PAM de mettre l'accent sur la coopération avec les grands réseaux d'ONG régionaux ainsi que de veiller à ce que son appui financier soit orienté vers les ONG qui opéraient dans le sud et l'est de la région méditerranéenne. Il a été proposé en outre que les points focaux du PAM expriment leurs vues touchant les ONG locales qui souhaitaient figurer sur la liste des ONG partenaires du PAM. La représentante de la Turquie a suggéré d'ajouter à la liste le Groupe de recherche sur le phoque moine/Société de recherches sous-marines (Turquie).

68. Les observateurs de plusieurs ONG ont regretté que les crédits prévus au projet de budget au titre de la collaboration avec les ONG soient si réduits. L'observateur d'EcoMediterranea a souligné que des crédits accrus devraient être alloués aux activités entreprises par le PAM en collaboration avec les ONG afin de raffermir encore plus la confiance dans la coopération et le partenariat entre le PAM et les ONG, qui revêtait une grande importance si l'on voulait garantir l'efficacité de l'action tendant à promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable dans la région. Un représentant s'est demandé si les crédits restreints du Fonds d'affectation spéciale devaient servir à financer la formation et le renforcement des capacités des ONG. Plusieurs orateurs représentant des Parties contractantes ont également exprimé l'avis que les recommandations du Groupe de travail concernant l'action que devrait entreprendre le Secrétariat pour resserrer la collaboration avec les ONG grèverait trop lourdement les ressources humaines et financières du Secrétariat du PAM. En conséquence, il a été convenu que les recommandations proposées seraient remaniées à la lumière de cette considération ainsi que des autres observations formulées lors du débat.

E. Réunions et conférences organisées dans le cadre du PAM (Unité MED et CAR)

69. Le Coordonnateur a présenté la section E, appelant en particulier l'attention sur les crédits ouverts pour la préparation du Bilan stratégique pour l'an 2000, activité importante qui entrait dans le mandat de la CMDD.

70. Au cours d'un bref débat, il a été fait observer que certaines des activités énumérées ne consistaient pas en fait en réunions et devaient figurer ailleurs. Un participant a indiqué que le très utile calendrier des réunions figurant à l'annexe II du rapport du Coordonnateur était inexact et il a suggéré que l'on demande aux directeurs des CAR d'y apporter les corrections voulues. Le représentant de la Commission européenne a exprimé une réserve au sujet des crédits qu'il était proposé d'allouer aux réunions au titre de la contribution volontaire de la CE. Il a été rappelé qu'une conférence de plénipotentiaires devrait être prévue pour adopter les amendements au Protocole "situations critiques". Le représentant de Monaco a confirmé l'intention de la Principauté d'accueillir la Douzième réunion ordinaire des Parties contractantes et la représentante de la Turquie a proposé d'accueillir la Septième réunion de la CMDD en 2001.

71. Le Coordonnateur, ayant indiqué que les corrections nécessaires seraient apportées, a remercié les représentants de Monaco et de la Turquie pour les offres généreuses de leurs gouvernements. Il a fait observer que le Bilan stratégique nécessitait un travail considérable, consistant notamment à appuyer les contributions des différents pays. Aucun effort ne serait ménagé pour mener à bien cette tâche de manière économique. S'agissant de la réserve de la Commission européenne, il a déclaré que les réunions avaient un rôle essentiel à jouer dans la coopération internationale et que les réunions d'experts techniques du PAM revêtaient une importance toute particulière pour la Méditerranée.

72. En raison du tremblement de terre qui s'était produit à Athènes dans l'après-midi du

mardi 7 septembre 1999, la réunion prévue pour l'après-midi avait été reportée au lendemain matin.

II. Composantes

A. Prévention et maîtrise de la pollution

73. Le Coordonnateur du MED POL, présentant la section sur l'évaluation et la maîtrise de la pollution d'origine tellurique, a déclaré que l'approbation du PAS, ainsi que l'importante contribution du FEM et le lancement de la Phase III du MED POL, avaient ouvert de nouvelles perspectives pour les activités du MED POL. Il a poursuivi en évoquant les activités entreprises pendant l'exercice biennal en cours dans les domaines de la coordination, la prévention et la maîtrise de la pollution, notamment les programmes relatifs au renforcement des capacités, l'évaluation indépendante de la Phase II du MED POL et les mouvements de personnel. Une aide avait été fournie à un certain nombre de pays pour les activités de surveillance continue, pour lesquelles des fonds étaient encore disponibles. En ce qui concernait la surveillance continue des effets biologiques, il remerciait l'Accord RAMOGE de l'aide qu'il avait apportée pour produire un manuel et une cassette vidéo. Les travaux concernant l'identification des sources et des charges de pollution se poursuivaient de même que ceux sur l'assurance qualité des données. Après avoir évoqué les activités menées dans les domaines du respect et de l'application effective des dispositions, l'intervenant a indiqué qu'on planifiait maintenant une nouvelle approche de la recherche, consistant notamment à recenser les nouveaux problèmes se manifestant en matière de pollution. Après avoir rendu compte des mesures entreprises pour mettre en oeuvre les Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux", il a décrit le Programme PAS MED co-financé par le FEM, en précisant les contributions de ce dernier, des différents pays, du PAM lui-même, du FEM français, du METAP et de la FAO.

74. En ce qui concernait le plan proposé pour les activités de la Phase III du MED POL (UNEP(OCA)/MED WG.157/Inf.6), approuvé lors de la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL à Reggio de Calabre, l'intervenant a indiqué que le critère essentiel régissant le choix des projets était qu'ils donnent la priorité aux activités du PAS pour lesquelles un financement du FEM était disponible. On a insisté sur le fait qu'il était important que tous les pays établissent des programmes nationaux de surveillance continue d'ici à la fin de l'exercice biennal. Il a été recommandé de créer un réseau informel sur le respect et l'application effective en vue d'élaborer une stratégie globale pour la région.

75. Les recommandations adressées aux Parties contractantes concernaient essentiellement le PAS, les programmes de surveillance continue, la coopération avec les organismes des Nations Unies et la création des comités interministériels prévue par le FEM. Il a notamment été recommandé au Secrétariat d'aider les pays à élaborer des programmes nationaux de surveillance continue, de réorganiser la composante recherche, de mettre à jour le PAS et de mettre en oeuvre l'activité "instruments économiques" du Programme PAS MED. Le projet de budget s'efforçait de refléter les activités décrites, étant entendu que les chiffres devraient être ajustés en fonction des fonds disponibles.

76. Lors de la discussion qui a suivi, plusieurs participants se sont déclarés préoccupés par la diminution des crédits alloués aux activités du MED POL par rapport au précédent exercice biennal. On a fait observer que bien que des fonds supplémentaires soient attendus du FEM, les Parties contractantes n'y seraient pas toutes éligibles. En outre, le Projet FEM ne durerait que trois ans, après quoi il serait difficile de revenir au précédent niveau de financement. Il a également été rappelé que les Coordonnateurs pour le MED POL étaient

convenus à Reggio d'étoffer le budget du MED POL. Un intervenant a demandé si la politique du PAM en ce qui concernait la fourniture d'une aide avait changé. Deux représentants ont souligné la nécessité d'accélérer les procédures administratives afin de finaliser le Projet FEM et d'en assurer ainsi rapidement la mise en oeuvre.

77. Le Coordonnateur a répondu en confirmant que le MED POL restait la composante principale du PAM, bénéficiant d'un degré absolu de priorité en ce qui concernait tant la Phase II que le Projet FEM. Dans ce contexte, l'intervenant a rappelé qu'il proposait d'utiliser une partie des fonds supplémentaires obtenus grâce au financement de quatre nouveaux postes par le PNUE pour fournir un appui direct aux activités nationales de surveillance continue. Il fallait garder à l'esprit qu'une fois que tous les Centres et points focaux se seraient réunis et auraient formulé leurs propositions, il faudrait engager un processus d'ajustement pour assurer un équilibre budgétaire global judicieux. Le Coordonnateur du MED POL a ajouté que le PAM continuait d'accorder la plus haute importance à l'assistance directe, à laquelle était destinée la plupart des lignes budgétaires. Il a rappelé aux participants que le PAM devait dégager une contribution de ses propres fonds pour obtenir un financement du FEM. La mise en oeuvre du PAM et du MED POL pourrait fournir un appui aux activités des pays non éligibles aux fonds du FEM.

78. Des questions ont été posées concernant l'utilité des activités de recherche proposées vu les fonds limités qui étaient disponibles. Le Coordonnateur a expliqué qu'en même temps que le PAM entrait dans une phase active de la maîtrise de la pollution, il lui fallait adopter un rôle de "vigie" dans le domaine de la recherche, consistant notamment à identifier les problèmes naissants. Une autre question concernait la décision prise à Reggio de Calabre d'entreprendre une action au sujet des détritiques sur les plages et dans le milieu marin. Un orateur a fait observer que des matières solides autres que le plastique étaient en cause tandis que l'observateur de la COI a proposé la collaboration de son organisation. Le Secrétariat a donné l'assurance aux participants que des mesures étaient prévues. L'observateur de Greenpeace International a informé la réunion que son Organisation avait réalisé une étude complète sur les dioxines qu'elle souhaitait présenter aux Parties contractantes à Malte.

79. Répondant à d'autres observations, le Coordonnateur du MED POL a déclaré que le tableau des activités assorti d'un échéancier mentionné au paragraphe 24 du rapport de la réunion des coordonnateurs pour le MED POL était en train d'être finalisé, que des mesures sur les critères intéressant la qualité de l'eau en Méditerranée étaient prévues, qu'une possibilité s'offrirait de mettre à jour la liste des "points chauds" de pollution et que l'on disposait encore de quelques ressources en 1999 pour aider les pays à mettre en oeuvre leurs programmes nationaux de surveillance continue.

80. M. Patruno, Directeur du REMPEC, présentant la section du rapport concernant la prévention et la maîtrise de la pollution d'origine maritime, a signalé qu'à ce jour, pendant l'exercice biennal, il avait été organisé sept cours de formation aux échelons national et sous-régional et que, si l'on tenait compte des deux cours qui devaient encore avoir lieu en 1999, une formation aurait été dispensée à 220 personnes au total. Un exercice conjoint sous-régional d'intervention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures avait été organisé à Chypre, avec la participation de l'Egypte et d'Israël. En outre, il avait été organisé deux exercices de communication, et il devait y en avoir un autre avant la fin de 1999. Un deuxième exercice sous-régional d'intervention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures se déroulerait à Haïfa en novembre 1999.

81. En matière de renforcement des capacités, deux propositions avaient été avancées:

un projet de trois ans en Syrie visant à mettre en place un système national de préparation et d'intervention, et un projet de trois ans en Turquie concernant l'évaluation des risques et le renforcement des capacités. Un autre projet de deux ans relatif aux installations de réception portuaires, initialement présenté en 1997, serait révisé. Comme indiqué dans le rapport, un mémorandum d'accord relatif à l'élaboration d'un plan d'urgence à Malte avait été signé entre les autorités maltaises et le REMPEC.

82. Conformément à la décision prise par les Parties contractantes en 1997, le Centre, en étroite collaboration avec l'Unité de coordination et l'OMI, avait préparé la révision du Protocole "situations critiques" à la Convention de Barcelone et avait finalisé un projet de proposition qui avait été distribué pour observations aux points focaux du PAM en juin 1999. Il était envisagé que le document ferait l'objet d'un examen lors d'une deuxième réunion d'experts techniques et juridiques nationaux qui serait convoquée à Athènes dans un proche avenir.

83. Abordant les questions administratives, M. Patruno a indiqué qu'il n'avait pas encore été nommé d'administrateur permanent et que le titulaire temporaire du poste demeurerait en fonction jusqu'en décembre 1999. Un consultant avait été recruté pour une période de deux semaines afin de clore les projets antérieurs, travail qui serait sans doute achevé d'ici à la fin octobre 1999. Le REMPEC continuait de souffrir d'un manque de personnel administratif et, compte tenu du rôle croissant qu'il jouait en matière de prévention, M. Patruno a exprimé l'espoir que les Parties contractantes envisageraient favorablement de détacher du personnel auprès du Centre en vue de lui assurer les compétences spécialisées nécessaires. Enfin, le Gouvernement maltais avait pris le ferme engagement de mettre de nouveaux locaux à la disposition du REMPEC.

84. Pour ce qui était des activités futures, le REMPEC continuerait de mettre au point de nouveaux outils de diffusion de l'information inspirés de la base de données TROCS et du guide pratique en cas de déversements accidentels de produits chimiques en mer. En outre, le REMPEC continuerait de se tenir prêt à fournir une assistance aux pays en cas d'urgence et organiserait d'autres cours régionaux de formation spécialisée. L'augmentation proposée du budget était inférieure à 2%, malgré les nouvelles activités de prévention réalisées par le Centre.

85. Les participants ont félicité le REMPEC de l'oeuvre précieuse qu'il accomplissait et se sont engagés à continuer de l'appuyer. Plusieurs éclaircissements ont été demandés au sujet du projet de budget. Se référant au rôle croissant du REMPEC en matière de prévention, un orateur a été d'avis que la politique à suivre devait être définie en collaboration avec les autres organisations qui opéraient dans des domaines semblables car la prévention faisait intervenir de nombreux aspects qui n'étaient pas à d'ordre strictement environnemental, comme la navigation et d'autres questions maritimes. En outre, le budget devrait être revu pour déterminer comment les coûts pourraient être partagés.

86. S'agissant des recommandations, il a été suggéré de remanier le paragraphe 2 afin d'indiquer clairement qu'il se posait d'autres problèmes, en sus des installations de réception portuaires.

87. L'observateur de l'OMI a souligné que son organisation était résolue à coopérer avec le PNUE dans le cadre de sa stratégie de protection du milieu marin. L'OMI et le PNUE étaient convenus ensemble de financer un poste de fonctionnaire d'administration de la catégorie des agents des services généraux pour le REMPEC, et l'observateur de l'OMI s'est associé à l'appel lancé par le Directeur du Centre tendant à ce que les Parties contractantes mettent

du personnel à la disposition de ce dernier. Dans de nouveaux domaines, comme celui de la prévention, l'OMI était prête à coopérer avec le PAM au développement d'activités de nature à resserrer encore plus leur coopération.

88. L'observateur du Fonds mondial pour la nature (WWF) a souligné que la désignation d'une zone particulièrement sensible dans le nord de l'Adriatique revêtait la plus haute importance et a exprimé l'espoir que le REMPEC appuierait cette entreprise.

89. En réponse aux observations formulées, le Directeur du REMPEC a expliqué que la différence de chiffres correspondant au cours régional de formation spécialisée et à la réunion des points focaux du REMPEC qui figuraient dans le document UNEP(OCA)/MED WG.153/Corr.1 était due à la hausse récente des coûts, attribuable pour l'essentiel à l'augmentation de l'indemnité journalière de subsistance à Malte, qui était passée de 101 à 210 dollars EU.

90. Le Directeur du REMPEC a accueilli favorablement l'offre du représentant de la France de communiquer au REMPEC les études réalisées dans son pays sur la pollution par les bateaux de plaisance.

91. Se référant à la section du rapport relative à la production plus propre et au développement durable, un orateur a rendu hommage à l'excellent travail réalisé par le CAR/PP pendant l'année écoulée, qui n'avait entraîné aucune dépense pour le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. Il s'est interrogé sur la longue liste de recommandations détaillées s'adressant au CAR/PP, qui lui semblait pousser indûment le CAR/PP à recentrer ses activités. En outre, le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée devrait apporter un soutien financier pour la réunion des points focaux du CAR/PP, conformément à l'approche unifiée adoptée pour les Centres d'activités régionales par la Dixième réunion des Parties contractantes. Le CAR/PP ne devrait pas être traité autrement que les autres Centres. Il a été convenu que les recommandations relatives aux activités du CAR/PP pour le prochain exercice biennal seraient révisées.

B. Conservation de la diversité biologique

92. M. Hentati, Directeur du CAR/ASP, a présenté la section pertinente du rapport, en mettant l'accent sur les résultats des activités du Centre.

93. M. Hentati a appelé l'attention de la réunion sur les outils qu'avait mis au point le Centre pour compiler des inventaires nationaux ainsi que sur la classification modèle de types d'habitat côtiers. Le Centre avait l'intention de poursuivre ses travaux concernant la classification des habitats côtiers, qui serait suivie d'une classification des habitats marins pélagiques.

94. Des recommandations avaient été soumises aux points focaux au sujet de la poursuite de la mise en oeuvre des plans d'action sur le phoque moine et les cétacés, et il leur avait été présenté aussi une version révisée du plan d'action pour les tortues marines ainsi qu'un nouveau plan d'action concernant la végétation marine. Il y avait lieu de noter en outre qu'il était proposé de tenir un premier colloque sur les tortues marines de concert avec la Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices et la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

95. Conformément à la recommandation des Parties contractantes, le Centre avait continué de prendre des contacts en vue d'établir une coordination avec le réseau MED PAN.

Le CAR/ASP avait également été chargé de préparer le Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne qui devait être élaboré au titre du Projet FEM pour la Méditerranée.

96. De nombreux orateurs ont félicité le CAR/ASP pour le travail remarquable qu'il avait accompli et ont vigoureusement appuyé les recommandations, les projets de plans d'action, les listes de référence et la classification proposés. On a insisté sur l'importance d'établir des rapports clairs et de collaborer avec les secrétariats d'autres conventions, comme a continué de le faire le CAR/ASP. On avait grand besoin d'un vocabulaire et d'outils communs, tant en Méditerranée que dans d'autres régions, pour promouvoir la biodiversité. Toutefois, on a rappelé au CAR/ASP qu'il devait faire un effort de synthèse dans les documents qu'il présentait aux Parties contractantes en ce qui concernait les outils techniques qu'il utilisait pour l'élaboration des inventaires des sites naturels. En outre, le représentant de l'Italie s'est réservé le droit d'examiner plus en détail le formulaire type proposé pour la saisie des données destinées aux inventaires nationaux des sites naturels présentant un intérêt pour la conservation.

97. Le représentant de la Tunisie a tenu à marquer une nouvelle fois que son pays continuerait à appuyer le CAR/ASP. Compte tenu du vaste travail accompli par le Centre pour appliquer les dispositions du Protocole ASP et du PAM - Phase II sur la conservation de la nature, il était nécessaire de renforcer son budget pour lui permettre de s'acquitter des tâches qui lui avaient été assignées.

98. Les représentants de plusieurs pays, dont l'Albanie, l'Algérie et la Croatie, ont réaffirmé leur volonté de continuer à collaborer avec le Centre à des projets pour la conservation de la diversité biologique dans leur propre pays. A cet égard, plusieurs intervenants ont exposé les efforts accomplis pour préparer un symposium méditerranéen concernant la protection des tortues marines de Méditerranée qui pourrait se tenir en 2001. Les points focaux ont aussi été informés des progrès réalisés par le WWF, en coordination avec le CAR/ASP, s'agissant de mettre au point au moyen du SIG une base scientifique pour recenser les principales lacunes dans la protection de la biodiversité marine et côtière, et il a été proposé de rendre compte de l'état d'avancement du projet lors de la prochaine réunion des Parties contractantes. La signature par la France, l'Italie et Monaco de l'accord portant création d'une zone protégée pour les cétacés dans le Bassin Corso-Liguro-Provençal, qui comprenait des eaux internationales, a aussi été accueillie avec satisfaction.

99. Le représentant de la Commission européenne a rappelé que le mécanisme MEDA/SMAP de l'Union européenne offrait des possibilités à des Centres tels que le CAR/ASP et le REMPEC pour élaborer des programmes venant compléter ceux qui étaient financés par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. Ces Centres pouvaient en particulier présenter des projets ayant un caractère régional. Plusieurs intervenants ont rappelé que les Parties contractantes devraient se voir offrir la possibilité de suivre de près l'utilisation des fonds provenant de sources extérieures.

100. Le Coordonnateur a rappelé l'importance des travaux tant du REMPEC que du CAR/ASP. En particulier, le PAM apportait tout l'appui possible au CAR/ASP pour le travail qu'il accomplissait dans le domaine de la biodiversité, qui de manière générale n'attirait guère le soutien de donateurs. Au cours des quatre années passées, les crédits alloués au titre du budget ordinaire au CAR/ASP avaient pratiquement doublé de sorte que l'intensité des activités du Centre avait notablement progressé. Le Coordonnateur a souligné à cet égard que nombre des ONG qui collaboraient avec le PAM avaient tout particulièrement axé leurs efforts sur la diversité biologique.

C. Développement durable des zones côtières

101. M. Trumbic (Directeur du CAR/PAP) a rappelé que l'essentiel du travail du CAR/PAP au cours du prochain exercice biennal consisterait à accroître ses propres capacités techniques, à fournir une aide aux pays, à renforcer les capacités nationales (en particulier dans le domaine de la législation), à poursuivre l'action entreprise pour développer les PAC avec une plus grande participation des parties prenantes locales et à améliorer l'efficacité de sa stratégie d'information.

102. M. Raimondi (Directeur du CAR/TDE) a réaffirmé le rôle que continuerait de jouer le CAR/TDE s'agissant d'appliquer les technologies de pointe, notamment dans les domaines suivants: télédétection dans les projets relatifs à la gestion durable des zones côtières aux niveaux national (PAC) et régional; renforcement des capacités nationales en vue d'intégrer ces techniques de pointe aux processus de planification et de prise de décisions; et diffusion des informations et de la documentation. L'orateur a souligné à cet égard que le CAR/TDE continuerait de développer son site web, qui contenait un inventaire de toutes les activités appuyées par la télédétection en Méditerranée. Les crédits demandés au titre du budget ordinaire pour le CAR/TDE resteraient relativement constants, mais le Centre était parvenu pendant l'exercice biennal écoulé à mobiliser des ressources auprès de divers donateurs, en particulier l'Union européenne et l'Agence spatiale européenne. L'intervenant a aussi indiqué que, comme par le passé, le budget proposé pour le CAR/TDE ne prévoyait aucun crédit pour une réunion des points focaux nationaux, ce qui constituait un grave problème pour le Centre.

103. Plusieurs orateurs ont fait part de leur appui aux activités des deux centres et réaffirmé leur volonté de collaborer étroitement avec eux à l'avenir. L'un et l'autre ont été invités à faire figurer, dans les documents présentés aux Parties contractantes, des renseignements plus complets sur les activités qu'ils entreprenaient avec l'aide de donateurs extérieurs. Lors d'un débat qui s'est engagé sur la nécessité d'une réunion des points focaux du CAR/TDE, un délégué a proposé que, du point de vue des utilisateurs, il serait utile qu'une telle réunion soit combinée avec la réunion conjointe des points focaux du CAR/PB et du CAR/PAP. Toutefois, un autre délégué n'a pas été en faveur de cette solution, compte tenu de la nature très technique des travaux du CAR/TDE.

104. Les représentants de la Croatie, de l'Italie et de la Slovénie ont communiqué aux points focaux des informations sur les travaux de la Commission trilatérale pour la protection de l'Adriatique, qui était une initiative conjointe de ces trois pays. La Commission avait entrepris des travaux préliminaires visant à harmoniser les lois et réglementations nationales pertinentes. Ce travail serait la base sur laquelle l'Adriatique pourrait être déclarée zone sensible. Cette initiative servirait de modèle à une nouvelle génération de PAC conçus comme des projets régionaux qui pourraient susciter plus efficacement l'engagement international requis afin de prendre les mesures nécessaires à la protection de ces zones.

105. Le représentant de la Commission européenne a insisté sur l'insuffisance, au cours de l'exercice biennal 1998-1999, des moyens utilisés pour la mise en oeuvre des recommandations de la CMDD sur la gestion durable des zones côtières. La mise en oeuvre de ces recommandations par les Parties contractantes devait être appuyée par l'Unité MED et les CAR concernés, lesquels devraient également rechercher des fonds supplémentaires auprès de sources extérieures, et notamment de MEDA/SMAP.

D. Intégration de l'environnement et du développement

106. M. Benoit (Directeur du Plan Bleu) a déclaré que les deux principaux thèmes, au cours de l'exercice biennal à venir, seraient l'information et les aspects prioritaires du développement durable. Il a présenté brièvement les sections concernant l'observation et l'étude prospective de l'environnement et du développement (D.1), le tourisme et le développement durable (D.2), le développement urbain et la gestion durable des villes (D.3) ainsi que le développement rural, les zones et les ressources naturelles (D.4), mettant en relief les mesures adoptées et les lacunes qui restaient à combler. M. Raimondi (Directeur du CAR/TDE) a fait observer que la téledétection pouvait être un outil précieux pour surveiller certains indicateurs, et M. Trumbic (Directeur du CAR/PAP) a exposé le rôle joué par le CAR/PAP dans des domaines comme l'érosion des sols et les ressources en eau.

107. Au cours de la discussion, le représentant de l'Italie a évoqué la très importante question des catastrophes naturelles et des catastrophes imputables aux activités humaines, qui n'était pas traitée comme il convenait sous l'égide des groupes thématiques de la CMDD. Il pourrait être très utile d'instituer une coopération dans ce domaine dans la région méditerranéenne, et une institution italienne était bien placée pour constituer un réseau, éventuellement dans le cadre d'un mémorandum d'accord. Le représentant de la France a jugé cette proposition intéressante et a offert la coopération de son pays. Le Directeur du Plan Bleu a fait observer que l'ensemble du problème des catastrophes naturelles avait déjà été analysé en détail par le Plan Bleu et par l'UNESCO et que le Plan Bleu était prêt à aider à la mise en place d'un tel réseau. La réunion a demandé au Secrétariat de présenter un rapport sur l'état de la coopération internationale dans le domaine des catastrophes naturelles et des catastrophes imputables aux activités humaines dans le bassin méditerranéen.

108. En réponse à une question posée au sujet du risque de chevauchement des activités proposées sous les rubriques de la gestion urbaine et du tourisme, le Directeur du Plan Bleu a précisé que les activités réalisées par le CAR/PAP dans ces domaines avaient un caractère essentiellement local, tandis que le Plan Bleu avait tendance à adopter une approche plus régionale ou globale. La question a également été posée de savoir s'il était souhaitable, étant donné les contraintes budgétaires actuelles, d'entreprendre une action dans des domaines comme la pauvreté et la santé. Il a été expliqué que l'activité proposée avait pour but d'élucider la situation dans le contexte du développement durable, et non d'étudier ces questions en profondeur. L'observateur de MedCités a dit que les questions de la pauvreté et de la santé avaient été abordées au sein du groupe thématique dont il était co-gestionnaire de tâches, en étroite coopération avec le CAR/PB et le CAR/PAP.

III. Budget de l'exercice biennal 2000-2001

109. Le Coordonnateur a présenté le budget chapitre par chapitre, en exposant les différents éléments.

110. Au cours du débat qui a suivi, le représentant de la Commission européenne a exprimé une réserve et a déclaré que la Commission préférerait que sa contribution volontaire soit répartie différemment. Il était néanmoins certain que la question serait réglée au moyen de nouvelles consultations. Le représentant de l'Italie a fait savoir que sa délégation était disposée à s'associer à la décision à laquelle pourrait parvenir la réunion, à la condition que, au cours du prochain exercice biennal, l'Unité de coordination établisse une analyse et un bilan des frais généraux et des dépenses de fonctionnement du PAM ainsi que des allocations de ressources aux Centres d'activités régionales, en particulier à la lumière d'analyses du rapport coût-efficacité et des résultats. Quelques orateurs ont appelé l'attention sur le fait que 70% du budget était consacré à l'administration et 30% seulement

aux activités. Le représentant de la Grèce s'est dit préoccupé par la répartition des ressources entre les différents Centres d'activités régionales et a déclaré que sa délégation ne pouvait pas accepter le budget proposé si l'augmentation n'était pas affectée aux activités, et en particulier au MED POL. Le représentant de Chypre a formulé des suggestions concernant les moyens de réaliser des économies et a demandé des détails sur l'utilisation qui avait effectivement été faite des fonds pendant l'exercice biennal en cours. Le représentant de la France a déclaré qu'une plus grande rigueur budgétaire s'imposait et a considéré que la contribution supplémentaire du PNUE devrait être déduite des contributions demandées aux Parties contractantes, lesquelles devraient également tenir compte de l'inflation dans la région méditerranéenne. Il a lui aussi demandé une liste des activités financées pendant l'exercice biennal en cours. Le représentant de l'Égypte, appuyé par le représentant de la Libye, a déclaré qu'il faudrait mettre au point une série d'indicateurs de performance pour mesurer le rapport coût-efficacité, que les activités devraient être mieux ciblées et que les frais d'administration devraient être réduits. Il a été convenu qu'il ne fallait ménager aucun effort pour présenter un relevé des comptes de l'exercice biennal en cours lors de la réunion des Parties contractantes à Malte.

111. En réponse à ces observations, le Coordonnateur a souligné que le PAM dans son ensemble était une entité importante qui devait non seulement faire fonction de secrétariat d'une convention mais aussi réaliser un programme d'activités. Il comprenait une Unité de coordination, six Centres d'activités régionales et la CMDD, créés par des décisions des Parties contractantes. Une telle entité exigeait manifestement un certain niveau minimal de ressources. L'on s'était efforcé de maintenir les coûts à un niveau raisonnable. Par ailleurs, les Parties contractantes faisaient incontestablement des efforts considérables pour appuyer le PAM. Certains ajustements pourraient être apportés au budget à la lumière des observations formulées par les points focaux.

112. Enfin, le Secrétariat a été prié d'établir et de soumettre aux Parties contractantes un projet de budget reflétant une augmentation de 2% des contributions des Parties contractantes et d'apporter les ajustements nécessaires au chiffre global compte tenu des observations faites par les points focaux.

Point 8 de l'ordre du jour: Questions diverses

113. La représentante de la Turquie a informé la réunion que le document technique préparatoire concernant la proposition de création en Turquie d'un centre d'activités régionales pour la formation serait prêt pour la réunion des Parties contractantes à Malte.

114. La représentante de la Turquie a également fait part de l'intention de son pays d'accueillir la septième réunion de la CMDD.

115. Le représentant de Monaco a annoncé que son pays envisageait d'accueillir la réunion des Parties contractantes de 2001.

116. L'observateur de l'AIEA a déclaré que l'Agence souhaitait faire, lors de la réunion des Parties contractantes, la présentation d'un projet de coopération technique internationale dans des pays d'Afrique du Nord qui représenterait une contribution au programme MED POL.

117. La réunion est convenue que, en hommage aux longs et précieux services qu'il avait rendus au PAM, M. Dharat serait invité à la réunion des Parties contractantes et qu'il lui serait décerné une médaille du Plan d'action pour la Méditerranée.

118. Le représentant de Malte a déclaré que les préparatifs de la réunion des Parties contractantes en étaient à un stade bien avancé et que les autorités maltaises se réjouissaient à la perspective d'accueillir tous les participants.

Point 9 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion

119. Le jeudi 9 septembre 1999, la réunion a adopté son rapport et ses recommandations; ces dernières figurent à l'annexe III du présent document.

Hommage aux victimes du tremblement de terre survenu à Athènes

120. Le Président a invité la réunion à observer une minute de silence en hommage à la mémoire des victimes du tremblement de terre survenu au cours de la réunion.

121. La réunion a observé une minute de silence.

Point 10 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

122. Après l'échange des civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le jeudi 9 septembre 1999 à 19 heures.

ANNEXE I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS**

**ALBANIA
ALBANIE**

Mr Maksim Deliana

Chairman
National Environmental Agency
Blvd. Zhan D'Ark, No. 1
Tirana
Albania

Tel: (355) (42) 30682
Fax: (355) (42) 65229
Email: maks@cep.tirana.al

Ms Drita Dade

Public and International Relations Officer
National Environmental Agency
Blvd. Zhan D'Ark, No.1
Tirana
Albania

Tel: (355) (42) 65229
Fax: (355) (42) 65229

**ALGERIA
ALGERIE**

M. Mohamed Si Youcef

Directeur Général de l'Environnement
Ministère de l'Intérieur des Collectivités
locales et de l'Environnement
Direction Générale de l'Environnement
9, Avenue de l'Indépendance
Palais Mustapha Bacha
Algérie

Tel: (213) (2) 652967
(213) (2) 590502
Fax: (213) (2) 664032

M. Badredine Sellali

Chef de département
ISMAL
B.P. 54 Plage Ouest
Sidi Fredj
Staoueli Gouvernorat du Grand Alger
Algérie

Tel: (213) (2) 391914 / 393538
Fax: (213) (2) 393538
Email: b_sellali@yahoo.fr

**CROATIA
CROATIE**

Ms Margita Mastroviæ
Senior Advisor
State Directorate for the Protection of Nature
and Environment
Office for Adriatic
Uzarska ulica 2/1
51000 Rijeka
Croatia

Tel: (385) (51) 213499
Fax: (385) (51) 214324
Email: arandic@duzo.tel.hr

**CYPRUS
CHYPRE**

Mr Gabriel P. Gabrielides
Director
Department of Fisheries
Ministry of Agriculture
Natural Resources and Environment
Nicosia
Cyprus

Tel: (357) (2) 807867
Fax: (357) (2) 7759955
Email: ggabriel@cytanet.com.cy

Mr Nikos S. Georgiades
Director
Environment Service
Ministry of Agriculture
Natural Resources and Environment
1411 Nicosia
Cyprus

Tel: (357) (2) 303883
Fax: (357) (2) 774945
Email: rocperiv@cytanet.com.cy

**EUROPEAN COMMUNITY
COMMUNAUTE EUROPEENNE**

M. Alessandro Curatolo
Coordonnateur pour le PAM
Commission Européenne
Direction Générale XI-A.4
Environnement et Développement
Rue de la Loi 200
B-1049 Bruxelles
Belgique

Tel: (32) (2) 2955002
Fax: (32) (2) 2963440

Mme Athena Mourmouris

Coordonnateur pour le partenariat Euro-Med,
la CMDD et le METAP
Commission Européenne
Direction Générale XI A.4
Environnement et Développement
Rue de la Loi 200
B-1049 Bruxelles
Belgique

Tel: (32) (2) 2963951
Fax: (32) (2) 2963440
Email: Athena.Mourmouris@dg11.cec.be

**EGYPT
EGYPTE**

Mr Ibrahim Abdel Gelil

Chief Executive Officer
Egyptian Environmental Affairs Agency
30 Msr Helwan El-Zyrae Rd
Maadi
Cairo
Egypt

Tel: (20) (2) 5256445
Fax: (20) (2) 5256454
Email: iagelil@idsc.gov.eg

Mr Mahmoud Khamis El-Sayed

Advisor
Egyptian Environmental Affairs Agency
30 Cairo Heiwan Agricultural Road
Cairo
Egypt

Tel: (20) (2) 5256452
Fax: (20) (2) 5256454
Email: mkhsayed@inetalex.com

**FRANCE
FRANCE**

M. François Pujolas

Sous-Direction de l'Environnement et des
Accords Economiques Sectoriels
Ministère des Affaires Etrangères
37 Quai d'Orsay
75007 Paris
France

Tel: (33) (1) 43174432
Fax: (33) (1) 43175745
Email: francois.pujolas@diplomatie.fr

M. Laurent Caplat

Chargé de mission au ministère de
l'aménagement du territoire et de
l'environnement
Ministère de l'Environnement
20 Ave. de Ségur
753020 Paris
France

Tel: (33) (1) 42191705

Fax: (33) (1) 42191719

Email: laurent.caplat@environnement.gov.fr

**GREECE
GRECE**

Mr Alexandros Lascaratos

MAP Liaison Officer
Department of Applied Physics
Laboratory of Meteorology and
Oceanography
University of Athens
Panepistimioupolis
15784 Athens
Greece

Tel: (30) (1) 7284839

Fax: (30) (1) 7295281

Email: alasc@pelagos.oc.phys.uoa.gr

Mr Konstantinos Amarantidis

Chief
Directorate of the Protection of Marine
Environment
109 Ypsilandou
Pireaus
Athens

Tel: (30) (1) 4191304

Fax: (30) (1) 4220441

Ms Constantina Mavroskelidou

Ministry of Foreign Affairs
Akademias No. 3
Athens

Tel: (30) (1) 3682349

Ms Anastasia Lazarou

National MEDPOL Coordinator
Head of Water Section
Ministry of Environment, Physical Planning
and Public Works
147 Patission Str.
11251 Athens
Greece

Tel: (30) (1) 8650106
Fax: (30) (1) 8650106
(30) (1) 8647420

Ms Elina Giannopoulou

Water Section
Ministry of Environment
Physical Planning and Public Works
147 Patission St
11251 Athens
Greece

Tel: (30) (1) 8650334
Fax: (30) (1) 8662968

Ms Stamatia Kollanou

Ministry of Environment
Physical Planning and Public Works
Hazardous Wastes Department
147 Patission St
11251 Athens
Greece

Tel: (30) (1) 8644263
Fax: (30) (1) 8662968

Ms Anneta Mantziafou

Physical Oceanographer
University of Athens
Dept. of Physics
University Campus
15784 Athens
Greece

Tel: (30) (1) 7274839
Fax: (30) (1) 7295281-2
Email: amand@oc.phys.uoa.gr

Ms Paulina Poulou

Water Section
Ministry of Environment
Physical Planning and Public Works
147 Patission St
11251 Athens
Greece

Tel: (30) (1) 8644263

Fax: (30) (1) 8662968

Mr George Tsarbopoulos

Ministry of Environment
Physical Planning and Public Works
147 Patission St
11251 Athens
Greece

Tel: (30) (1) 8644263

Fax: (30) (1) 8662968

**ISRAEL
ISRAEL**

Ms Valerie Brachya

Director of Planning
Division of Environmental Planning
Ministry of the Environment
P.O. Box 34033
95464 Jerusalem
Israel

Tel: (972) (2) 6553850

Fax: (972) (2) 6553853

Email: valerie@environment.gov.il

Mr Sergio Goldstein

Foreign Affairs Coordinator
Division of International Relations
Ministry of the Environment
P.O. Box 34033
95464 Jerusalem
Israel

Tel: (972) (2) 6553748

Fax: (972) (2) 6553752

**ITALY
ITALIE**

Mr Matteo Baradà
Direttore Generale
Ispettorato Centrale per la difesa del Mare
Ministero dell'Ambiente
Via C. Colombo 144
00184 Rome
Italy

Tel: (39) (06) 57223429
Fax: (39) (06) 57223470

Mr Giovanni Guerrieri
Expert ENEA
c/o Ministry of Environment
Section of Water, Wastes, Soil
Via C. Colombo 144
00184 Rome
Italy

Tel: (39) (06) 2907600
Fax: (39) (06) 57225195
Email: guerrieri@flashnet.it

**LEBANON
LIBAN**

Ms Lamia Chamas
Ministry of Environment
P.O. Box 70
1091 Antelias
Lebanon

Tel: (961) (4) 522222
Fax: (961) (4) 524555
Email: lchamas@moe.gov.lb

Mr George Akl
Project Director
Ministry of Environment
P.O. Box 70
1091 Antelias
Lebanon

Tel: (961) (4) 522222
Fax: (961) (4) 418910
Email: g.akl@moe.gov.lb

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE**

Mr Abdulfattah Boargob
Head
Department of Environmental Protection
Technical Centre for Environmental
Protection
Turkey Street
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: (218) (21) 4448452
Fax: (218) (21) 3338098

**MALTA
MALTE**

Mr Joseph Callus
Head
Pollution Control Coordinating Unit
Starkey Annexe
Vittoriosa
Malta

Tel: (356) 676395
Fax: (356) 660108
Email: pollution@environment.gov.mt

Mr Carmel Herrera
F/Director Multilateral Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Palazzo Parisio - Merchants Street
Valetta
Malta

Tel: (356) 245731
Fax: (356) 251520
Email: Carmel.herrera@magnet.mt

**MONACO
MONACO**

M. Patrick Van Klaveren
Conseiller Technique
Chargé de la coopération internationale pour
l'environnement et le développement
Direction des Relations Extérieures
"Villa Girasole"
16, Boulevard de Suisse
MC-9800 Monaco
Principauté de Monaco

Tel: (377) 93158148
Fax: (377) 93509591
Email: pvanklaveren@gouv.mc

**MOROCCO
MAROC**

M. Mohamed Benyahia

Chef de Division de la Programmation et
Suivi des Projets
Secrétariat d'Etat à l'Environnement
Direction de l'Observation, des Etudes et de
la Coordination
75 rue Sebou
Rabat
Maroc

Tel: (212) (7) 681500
Fax: (212) (7) 680746

M. Yahia Sabhi

Administrateur
Secrétariat d'Etat à l'Environnement
Direction de l'Observation, des Etudes et de
la Coordination
75 rue Sebou
Rabat
Maroc

Tel: (212) (7) 681500
Fax: (212) (7) 680746

**SLOVENIA
SLOVENIE**

Mr Mitja Bricelj

Counsellor to the Government
Dunajska 48
Ljubljana 1000
Slovenia

Tel: (386) (61) 1787384
Fax: (386) (61) 1787420
Email: mitja.bricelj@gov.si

Mr Robert Turk

Head
Nature Conservation Department
Regional Institution for the Conservation of
Natural and Cultural Heritage Piran
Piran 6330
Slovenia

Tel: (386) (66) 741537
Fax: (386) (66) 741536
Email: robert.turk@gov.si

**SPAIN
ESPAGNE**

Ms Amparo Rambla Gil
Subdirectora General Adjunta
Dirección General de Calidad
y Evaluación Ambiental
Ministerio de Medio Ambiente
28002 Madrid
Spain

Tel: (34) (1) 5976374
Fax: (34) (1) 5975980

**SYRIAN ARAB REPUBLIC
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE**

Mr Abdullatif Youssef
Director
Marine Research Institute
Tishreen University
Lattakia

Tel: (963) (41) 428658
Fax: (963) (41) 428780

**TUNISIA
TUNISIE**

M. Bechir Ben Mansour
Président Directeur Général
ANPE
12 Rue du Cameroun
1002 Tunis
Tunisie

Tel: (216) (1) 840221
Fax: (216) (1) 848069

M. Mohamed Saied
Directeur
ANPE
12 Rue du Cameroun
1002 Tunis
Tunisie

Tel: (216) (1) 841995
Fax: (216) (1) 848069

**TURKEY
TURQUIE**

Ms Kumru Adanali
Head of Division
Department of Foreign Relations
Ministry of Environment
Eskisehir Yolu 8 KM
06100 Ankara
Turkey

Tel: (90) (312) 2851705
Fax: (90) (312) 2853739
Email: kumrua@hotmail.com

Ms 3. Ebru Kamiloglu

Biologist
Department of Foreign Relations
Ministry of Environment
Eskisehir Yolu 8 km
06100 Ankara
Turkey

Tel: (90) (312) 2851705
Fax: (90) (312) 2853739
Email: Ebrucos@yahoo.com

Mr Yunus Belet

Conseiller à l'Ambassade de la Turquie
Vassileos Georgiou B 8
Athènes
Grèce

Tel: (30) (1) 724 5915
Fax: (30) (1) 722 9597

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME
COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
UNITE DE COORDINATION DU PLAN
D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Mr Lucien Chabason
Coordinator

Tel: (30) (1) 7273101
Email: chabason@unepmap.gr

Mr Arab Hoballah
Deputy Coordinator

Tel: (30) (1) 7273126
Email: hoballah@unepmap.gr

Mr Francesco Saverio Civili
MED POL Coordinator

Tel: (30) (1) 7273106
Email: fscivili@unepmap.gr

Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P. O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: (30) (1) 7273100
Fax: (30) (1) 7253196-7
Email: unepmedu@unepmap.gr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE**

**REGIONAL MARINE
POLLUTION EMERGENCY
RESPONSE CENTRE FOR THE
MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)
CENTRE REGIONAL
MEDITERRANEEEN POUR
L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE
ACCIDENTELLE**

Mr Roberto Patruno
Director
UNEP/IMO Regional Marine Pollution
Emergency Response Centre for the
Mediterranean Sea (REMPEC)
Manoel Island GZR 03
Malta

Tel: (356) 337296-8
Fax: (356) 339951
Email: rempecdirector@waldonet.net.mt

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
THE BLUE PLAN (BP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
DU PLAN BLEU (CAR/PB)**

Mr Guillaume Benoit
Directeur
Centre d'Activités Régionales du Plan Bleu
15 Rue L. Van Beethoven
Sophia Antipolis
06560 Valbonne
France

Tel: (33) 93653959 - 93654402
Fax: (33) 93653528
Email: planbleu@planbleu.org

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
CLEANER PRODUCTION (CP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR UNE PRODUCTION PROPRE
(CAR/PP)**

Ms Esther Monfà
Technician/International Coordinator
Regional Activity Centre for Cleaner
Production
Generalitat de Catalunya
Department de Medi Ambiente
56, 1E Travessera de Gràcia
08006 Barcelona
Spain

Tel: (34) (3) 4147090
Fax: (34) (3) 4144582
Email: cleanpro@cipn.es

**PRIORITY ACTIONS PROGRAMME
(PAP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
DU
PROGRAMME D' ACTIONS
PRIORITAIRES (CAR/PAP)**

Mr Ivica Trumbic
Director
Regional Activity Centre for the Priority
Actions Programme
11 Kraj Sv. Ivana
P.O. Box 74
21000 Split
Croatia

Tel: (385) (21) 591171
Fax: (385) (21) 361677
Email: ivica.trumbic@ppa.tel.hr

Mr Aleksandar Bjelica
Financial Assistant
Regional Activity Centre for the Priority
Actions Programme
11 Kraj Sv. Ivana
P.O. Box 74
21000 Split
Croatia

Tel: (385) (21) 591171
Fax: (385) (21) 361677
Email: aleksandar.bjelica@ppa.tel.hr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
SPECIALLY PROTECTED AREAS
(SPA/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR LES AIRES SPECIALEMENT
PROTEGEES (CAR/ASP)**

Mr Adel Hentati
Directeur
Centre des Activités Régionales pour les
Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard de l'environnement
B.P. 337
1080 Tunis Cedex
Tunisie

Tel: (216) (1) 795760
Fax: (216) (1) 797349
Email: car-asp@rac-spa.org.tn

Mr Marco Barbieri
Expert
Centre des Activités Régionales pour les
Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard de l'environnement
B.P. 337
1080 Tunis Cedex
Tunisie

Tel: (216) (1) 795760
Fax: (216) (1) 797349
Email: car-asp@rac-spa.org.tn

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
ENVIRONMENT REMOTE SENSING
CENTRE (ERS/RAC)
CENTRE D'ACTIVITIES REGIONALES
POUR LA TELEDETECTION EN
MATIERE
D'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)**

Mr Michele Raimondi
Managing Director
Regional Activity Centre for Environment
Remote Sensing
Via G. Giusti, 2
90144 Palermo
Italy

Tel: (39) (91) 342368
Fax: (39) (91) 308512
Email: ctmrac@tin.it

**MAP SECRETARIAT FOR 100
MEDITERRANEAN HISTORIC SITES
SECRETARIAT DU PAM DE 100 SITES
HISTORIQUES**

M. Daniel Drocourt
Coordonnateur
"100 Sites historiques méditerranéens"
du Plan d'Action pour la Méditerranée
Atelier du Patrimoine de la Ville de
Marseille
10 Ter Square Belsunce
13001 Marseille
France

Tel: (33) (4) 91907874
Fax: (33) (4) 91561461

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES ET
AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

EUROPEAN ENVIRONMENT AGENCY

Mr José Luis Salazar
Project Manager for International
Conventions and Legislation
European Environment Agency
Kongens Nytorv 6
DK-1050 Copenhagen K
Denmark

Tel: (45) (33) 367161
Fax: (45) (33) 367199
Email: Jose.Salazar@eea.ev.int

Mr Ronan Uhel

Project Manager for State-of-the-
Environment Reporting
Mediterranean and Tourism Affairs
European Environment Agency
Kongens Nytorv 6
DK-1050 Copenhagen K
Denmark

Tel: (45) (33) 367100
Fax: (45) (33) 367199
Email: eea@eea.eu.int

**INTERGOVERNMENTAL
OCEANOGRAPHIC COMMISSION OF
UNESCO (IOC)
COMMISSION OCEANOGRAPHIQUE
INTERGOUVERNEMENTAL D'UNESCO
(COI)**

Mr Alexandros Bousoulengas

Intergovernmental Oceanographic
Commission
UNESCO
1 Rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
France

Tel: (33) (1) 45684008
Fax: (33) (1) 45685812

**INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY
AGENCY (IAEA)
AGENCE INTERNATIONALE DE
L'ENERGIE ATOMIQUE (AIEA)**

Mr Stephen de Mora

Head
Marine Environment Studies Laboratory
International Atomic Agency (IAEA)
4 quai Antoine 1er
MC-98012 Monaco

Tel: (377) 97977236
Fax: (377) 97977276
Email: S.de_Mora@iaea.org

**INTERNATIONAL MARITIME
ORGANISATION (IMO)
ORGANISATION MARITIME
INTERNATIONALE (OMI)**

Mr Jean-Claude Sainlos

Senior Deputy Director
Marine Environment Division
International Maritime Organisation (IMO)
4 Albert Embankment
London SE1 7SR
United Kingdom

Tel: (44) (171) 7357611
Fax: (44) (171) 5873210
Email: jcsainlos@imo.org

RAMSAR CONVENTION ON WETLANDS

Mr Bill Phillips

Deputy Secretary General
Rue Mauverney
Gland 1196
Switzerland

Tel: (41) (22) 9990171
Fax: (41) (22) 9990169
Email: phillips@ramsar.org

**UNITED NATIONS HIGH
COMMISSIONER FOR REFUGEES
(UNHCR)
NATION UNIES HAUT COMMISSARIAT
POUR LES REFUGIES**

Ms Florinda Rojas Rodriguez

United Nations High Commissioner for
Refugees
23 Angelopoulou Str.
Ellinorrosou
Neo Psychico
11525 Athens
Greece

Tel: (30) (1) 6726462-3
(30) (1) 6756801
Fax: (30) (1) 6726417

**WORLD HEALTH ORGANISATION
(WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA
SANTE (OMS)**

Mr George Kamizoulis

WHO/EURO Scientist
World Health Organisation
c/o Coordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
P. O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: (30) (1) 7273105
Fax: (30) (1) 7253196-7
Email: whomed@hol.gr

**WORLD METEOROLOGICAL
ORGANISATION (WMO)
ORGANISATION METEOROLOGIQUE
MONDIALE (OMM)**

Mr Alexander Soudine

Senior Scientific Officer
Environment Division
World Meteorological Organisation
7 bis, avenue de la Paix
Case Postale No 2300
CH-1211 Geneva 2
Switzerland

Tel: (41) (22) 7308420
Fax: (41) (22) 7308049
Email: soudine_a@gateway.wmo.ch

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES**

**CHAMBERS GROUP FOR THE
DEVELOPMENT OF GREEK ISLES
(EOAEN)**

M. Georges Giourgias
Conseiller affaires européennes
c/o Office des Chambres de Commerce
et d'Industrie Helléniques
WTC
Boulevard Emile Jacqmain 162
1000 Bruxelles
Belgique

Tel: (32) (2) 203 0090
Fax: (32) (2) 203 1067

ECOMEDITERRANIA

Mr Rafael Madueño
President of EcoMediterrània
Secretary General of MED Forum
Ecomediterrània (MED Forum)
632 Via Corts Catalanes
08010 Barcelona
Spain

Tel: (34) (93) 4124309
Fax: (34) (93) 4124622
Email: medforum@pangea.org

**ASSOCIATION INTERNATIONALE
FORETS MEDITERRANNEENNES**

M. Jean Bonnier
Le Secrétaire Exécutif
Association Internationale Forêts
Méditerranéennes
14 rue Louis Astouin
13002 Marseille
France

Tel: (33) (4) 91907670
Fax: (33) (4) 91907162
Email: Foretmed@aol.com

GREENPEACE INTERNATIONAL

Mr Wahid Labidi
Greenpeace Mediterranean
Political Unit
5 Rue Mikael Nouaima
Manouba 2010
Tunisia

Tel: (216) (1) 524330
Fax: (216) (1) 520291
Email: Wahid.Labidi@diala.greenpeace.org

**HELLENIC MARINE ENVIRONMENT
PROTECTION ASSOCIATION
(HELMEPA)**

Mr Aldo Iacomelli

Climate Change Campaigner
Viale Manlio Gelsomini 28
00100 Rome
Italy

Tel: (39) (06) 57299922
Email: aldo.iacomelli@diala.greenpeace.org

Mr Stelios Volakis

Hellenic Marine Environment Protection
Association
5 Pergamou Street
N. Smyrni
17121 Athens
Greece

Tel: (30) (1) 9343088
Fax: (30) (1) 9353847
Email: helmepa@ath.forthnet.gr

**INTERNATIONAL MARINE CENTRE
(IMC)**

Mr Lucio Calise

International Marine Centre (IMC)
Lol. Sa Maroini
09072 Oristano
Sardinia
Italy

Tel: (39) 0783 22027
Fax: (39) 0783 22002
Email: IMCOCE@TIN.IT

**INTERNATIONAL ENERGY
FOUNDATION (IEF)**

Mr Mohamed Abdalla Muntasser

International Energy Foundation
P.O. Box 83617
Tripoli
Libya

Tel: (218) (21) 3331832/3/4
Fax: (218) (21) 3331831

**MEDITERRANEAN ASSOCIATION TO
SAVE THE SEA TURTLES
(MEDASSET)**

Ms Lena Levidis

MEDASSET
1c Licavitou Str.
10672 Athens
Greece

Tel: (30) (1) 3613572

Fax: (30) (1) 3613572
Email: medasset@hol.gr

Ms Marietta Callonas

Biologist
MEDASSET
1c Licavitou Str.
10672 Athens
Greece

Tel: (30) (1) 3613572
Fax: (30) (1) 3613572
Email: medasset@hol.gr

MEDCITIES

Mr Joan Parpal Marfa

General Secretary
c/62, Num. 16/18 - Sector A, Zona Franca
Barcelona 08040
Spain

Tel: (34) (3) 2235151
Fax: (34) (3) 2234790
Email: desurb@amb.es

**MEDITERRANEAN INFORMATION
OFFICE FOR ENVIRONMENT,
CULTURE AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT (MIO-ECSDE)**

Mr Michael Scoullas

Chairman
MIO-ECSDE
Tripodon 28
10558 Athens
Greece

Tel: (30) (1) 3247267
Fax: (30) (1) 3225240
Email: mio-ee-env@ath.forthnet.gr

**MEDITERRANEAN WETLANDS
(MEDWET)**

Mr Thymio Papayannis

MedWet Coordinator
MedWet
23 Voucourestiou Str.
10671 Athens
Greece

Tel: (30) (1) 3600711-4
Fax: (30) (1) 3629338
Email: thymiop@hol.gr

WORLD WILDLIFE FUND (WWF)

Mr Paolo Guglielmi
Marine Coordinator
WWF Mediterranean Programme Office
Via Po, 27/C
00198 Rome
Italy

Tel: (39) (06) 84497358
Fax: (39) (06) 8413866

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Règlement intérieur
3. Élection du Bureau
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
5. Examen des activités du Plan Bleu (CAR/PB) au cours de l'exercice biennal 1998-1999
6. Examen des activités du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) au cours de l'exercice biennal 1998-1999
7. Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités du PAM menées au cours de l'exercice biennal 1998-1999, recommandations et budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001:

7A. COORDINATION

- 7A.1 Cadre juridique
- 7A.2 Financement et questions institutionnelles
- 7A.3 Information, sensibilisation, participation, et notamment Stratégie du PAM en matière d'information
- 7A.4 Coordination et coopération avec les institutions des Nations Unies, secrétariats de conventions, OIG et ONG
- 7A.5 Réunions et conférences organisées dans le cadre du PAM

7B. COMPOSANTES DU PROGRAMME

- 7B.1 Prévention et maîtrise de la pollution
 - 7B.1.1 Activités relatives à l'évaluation et à la maîtrise de la pollution d'origine tellurique
 - 7B.1.2 Activités relatives au Protocole "tellurique" - Programme d'actions stratégiques (PAS)
 - 7B.1.3 Activités relatives au Protocole "immersions"
 - 7B.1.4 Activités relatives au Protocole "déchets dangereux"
 - 7B.1.5 Activités relatives à la prévention et à la maîtrise de la pollution d'origine maritime
 - 7B.1.6 Activités relatives au Protocole "situations critiques"
 - 7B.1.7 Activités relatives au Protocole "offshore"
 - 7B.1.8 Production plus propre et développement durable

7B.2 Conservation de la diversité biologique

7B.2.1 Collecte de données et évaluation périodique de la situation concernant les aires spécialement protégées et la diversité biologique en Méditerranée

7B.2.2 Planification et gestion

7B.2.3 Information du public dans le domaine des aires spécialement protégées et de la diversité biologique

7B.2.4 Echanges de données d'expérience et renforcement des capacités nationales

7B.3 Gestion durable des zones côtières

7B.3.1 Gestion durable des zones côtières

7B.3.2 Programme d'aménagement côtier (PAC)

7B.4 Intégration de l'environnement et du développement

7B.4.1 Observation, évaluation et bilan

7B.4.2 Tourisme et développement durable

7B.4.3 Développement urbain et gestion durable des villes

7B.4.4 Développement rural, sites naturels et ressources

7B.4.5 Autres activités

7C. BUDGET

7C.1 Budget du PAM pour l'exercice biennal 2000-2001

7C.2 Contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour l'exercice biennal 2000-2001

8. Questions diverses

9. Adoption du rapport de la réunion

10. Clôture de la réunion

ANNEXE III

RECOMMANDATIONS

La réunion a approuvé les recommandations ci-après pour présentation aux Parties contractantes.

I. COORDINATION

A. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

A1. Cadre juridique

a) Recommandations adressées aux Parties contractantes

1. Accorder une haute priorité à l'application des instruments juridiques du PAM.
2. Notifier par écrit et dès que possible au Dépositaire leur acceptation des modifications de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, du Protocole relatif à la prévention de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs (Protocole "immersions"), et du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (Protocole "tellurique").
3. Pour celles qui ne l'ont pas encore fait, ratifier ou approuver les Protocoles ci-après, ou y adhérer: le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée ainsi que ses trois annexes (Protocole "ASP et diversité biologique"), le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole "offshore"), et le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Protocole "déchets dangereux").
4. Examiner la situation de leur pays au regard des autres conventions, protocoles et accords internationaux pertinents et accélérer si possible la signature et la ratification des instruments qui peuvent avoir une influence positive sur le bassin méditerranéen.

b) Recommandations adressées au Secrétariat

1. Demander au Secrétariat (Unité MED) d'aider les Parties contractantes dans leurs efforts visant à adhérer aux instruments juridiques du PAM.
2. Inviter le Secrétariat (Unité MED) à aider les Parties contractantes à transposer, s'il y a lieu, les instruments juridiques du PAM dans leur législation nationale.
3. Inviter le Secrétariat (Unité MED et CAR) à prendre les initiatives nécessaires pour que le PAM et ses instruments juridiques soient mieux connus au sein comme au dehors de la région méditerranéenne.

4. Demander au Secrétariat (Unité MED et CAR) à aider les Parties contractantes dans leurs efforts visant à adresser régulièrement des rapports au Secrétariat sur les mesures prises pour appliquer la Convention et ses Protocoles ainsi que les décisions des réunions des Parties contractantes.
5. Demander au Secrétariat (Unité MED) de poursuivre et mener à bonne fin ses travaux sur le système d'établissement de rapports dans le cadre du PAM, y compris le domaine de la CMDD, avec le concours d'un groupe d'experts composé de membres du Bureau, et soumettre le rapport final au Bureau des Parties contractantes pour examen et approbation.
6. Inviter le Secrétariat (Unité MED et CAR) à organiser un programme de formation au droit de l'environnement en Méditerranée à l'intention du personnel juridique et technique désigné par les gouvernements au niveau national et concerné par la mise en oeuvre du système de Barcelone ainsi qu'au traitement d'autres questions pertinentes ayant trait à la protection juridique et institutionnelle du milieu marin et côtier de la Méditerranée.
7. Demander au Secrétariat (Unité MED) de suivre les évolutions se produisant au niveau international et convoquer, s'il y a lieu, en l'an 2001, une deuxième réunion d'experts juridiques et techniques sur la responsabilité et la réparation des dommages.
8. Organiser chaque année, à l'Unité MED, des cours de formation sur le programme du PAM à l'intention de fonctionnaires nationaux.

A2. Cadre institutionnel

Recommandations adressées au Secrétariat

1. Abolir la pratique de l'examen des activités PB et PAP au début des réunions ordinaires des points focaux nationaux du PAM et demander au Secrétariat d'organiser des réunions conjointes des points focaux nationaux pour le PB et le PAP.
2. Continuer à évaluer les objectifs régionaux tout en accordant la priorité à la pertinence de la question des 100 sites historiques dans le cadre des objectifs du PAM Phase II, compte tenu du programme de travail de la CMDD, et présenter les options et recommandations appropriées à la prochaine réunion des Parties contractantes.

B. INFORMATION ET PARTICIPATION

- a. Approuver les recommandations adressées aux Parties contractantes concernant la Stratégie du PAM en matière d'information, telles que remaniées par la réunion des points focaux nationaux.
- b. Adopter les recommandations de la CMDD sur le thème "Information, sensibilisation, éducation environnementale et participation du public", telles qu'énoncées dans le rapport de la cinquième réunion de la CMDD (Rome, 1er-3 juillet 1999) sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.156/6.

C. COOPÉRATION ET COORDINATION AVEC LES ORGANISATIONS DES NATIONS UNIES, LES SECRÉTARIATS DE CONVENTIONS, LES OIG ET AUTRES INSTITUTIONS DE FINANCEMENT

Recommandations adressées au Secrétariat

1. Inviter le Secrétariat (Unité MED et CAR) à renforcer encore sa coopération avec les organisations compétentes des Nations Unies, les secrétariats des conventions concernant l'environnement et autres institutions internationales:
 - avec l'OMS, l'AIEA, l'OMM, la COI/UNESCO la CGPM/FAO et l'OMI, dans la mise en oeuvre des programmes relatifs à la pollution marine;
 - avec le FEM, le METAP, l'Agence européenne pour l'environnement et la Commission européenne et dans le contexte du partenariat euroméditerranéen en ce qui concerne l'échange d'informations et de données d'expérience;
 - avec la Commission du développement durable de l'Organisation des Nations Unies, la CEE/ONU et d'autres institutions des Nations Unies dans la mise en oeuvre du programme de la CMDD, notamment dans le domaine des indicateurs;
 - avec le Conseil des ministres chargés de l'environnement de la Ligue arabe dans les domaines de la gestion des ressources en eau, de la pollution industrielle, de l'éducation et de la sensibilisation du public, de la formation, de la gestion du littoral et des divers thèmes de la CMDD;
 - avec le CEDARE et la "Campagne européenne pour des villes durables" dans les domaines du développement durable, de la gestion du littoral, de l'information et de la sensibilisation du public;
 - avec le secrétariat pour la mer Noire dans le domaine de la pollution marine;
 - avec la Convention sur la diversité biologique, le CCD et l'UNFCC afin d'instaurer des liaisons opérationnelles.
2. Inviter le Secrétariat (Unité MED et CAR) à élaborer des projets éligibles à un financement MEDA/SMAP.

D. COOPÉRATION ET COORDINATION AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG)

a) Recommandations adressées aux Parties contractantes

1. Adopter les recommandations proposées par le groupe de travail PAM/ONG et revues par le Bureau des Parties contractantes.
2. Inviter les Parties contractantes à mettre en oeuvre les diverses recommandations concernant la coopération avec les ONG proposées par le groupe de travail PAM/ONG et le Bureau.

3. Inclure les organisations non gouvernementales ci-après dans la liste des ONG partenaires du PAM:

Academia Mediterranea Halicarnassensis (Turquie)

AMWAJ de l'environnement (Liban)

Réseau arabe d'ONG pour l'environnement et le développement (RAED)
(Égypte)

Centre méditerranéen de l'environnement (CME) (France)

Fondation chypriote pour la conservation (Chypre)

Institut européen pour la politique et le droit de l'environnement (EEPALI)
(Grèce)

Environnement et développement au Maghreb (ENDA) (Maroc)

Forum libanais pour l'environnement (LEF) (Liban)

Legambiente (Italie)

Société pour la protection des tortues marines de Grèce (STPS) (Grèce)

Clean up Greece (Grèce)

b) Recommandations adressées au Secrétariat

1. Inviter le Secrétariat (Unité MED et CAR) à mettre en oeuvre les diverses recommandations concernant la coopération PAM/ONG.
2. Inviter le Secrétariat (Unité MED et CAR) à renforcer encore leur coopération et leur aide aux ONG méditerranéennes compétentes dans le domaine de l'environnement inscrites sur la liste des ONG partenaires du PAM en accordant la priorité aux ONG de l'est et du sud de la Méditerranée.

E. RÉUNIONS ET CONFÉRENCES ORGANISÉES DANS LE CADRE DU PAM (UNITÉ MED ET CAR)

Recommandations adressées au Secrétariat

1. Inviter le Secrétariat à convoquer les réunions proposées et dont il est fait état à la section budgétaire.
2. Inviter le Secrétariat (Unité MED et CAR) à observer rigoureusement les règles pertinentes concernant l'envoi des invitations et documents pour les diverses réunions du PAM.
3. Inviter le Secrétariat (Unité MED et CAR) à améliorer et revaloriser la présentation des documents, rapports et supports d'information du PAM.

II. COMPOSANTES

A. POLLUTION ET MAITRISE DE LA POLLUTION

a) **Recommandations adressées aux Parties contractantes**

a) Activités d'évaluation et de maîtrise de la pollution d'origine tellurique

1. Privilégier la mise en oeuvre d'activités antipollution pragmatiques et, à cette fin, accorder la priorité à la mise en oeuvre des activités du PAS, et notamment à celles qui sont énoncées dans le Projet FEM pour la Méditerranée, à commencer par les activités qui portent sur les "points chauds" de pollution et pour lesquelles une coopération et contribution plénières et entières des pays sont indispensables au succès.
2. Formuler et mettre en oeuvre des programmes de surveillance continue, y compris la surveillance des tendances, la surveillance des effets biologiques et la surveillance biologique, si possible, de même que la surveillance de la conformité liée au contrôle et à l'application effective des législations régionale et nationales.
3. Poursuivre et renforcer la coopération avec les organisations compétentes des Nations Unies, Centres d'activités régionales, organisations intergouvernementales et internationales, accords et programmes sous-régionaux et, s'il y a lieu, organisations non gouvernementales, en vue de la réalisation des activités PAS et MED POL approuvées par les Parties contractantes. En particulier, accueillir favorablement la poursuite de la coopération avec l'OMS pour des activités de lutte antipollution, la coopération très fructueuse instaurée avec le FEM, le FEM français, le METAP et d'autres organisations d'appui pour la mise en oeuvre du Projet FEM pour la Méditerranée et l'importante contribution de RAMOGE à la réalisation d'activités menées dans le domaine de la surveillance des effets biologiques.
4. Instituer des comités interministériels pour une coordination globale des activités liées à la mise en oeuvre du Projet FEM pour la Méditerranée.
5. Adopter les lignes directrices pour la gestion des matériaux de dragage qui ont été établies par le Secrétariat en étroite coopération avec les experts désignés par les gouvernements au titre de la mise en oeuvre du Protocole "immersions" (voir document UNEP(OCA)/MED WG157/Inf.7).

b) Activités de prévention et de maîtrise de la pollution d'origine maritime

1. Continuer à appuyer le REMPEC dans le processus de révision du Protocole "situations critiques" en vue d'assurer la modernisation de celui-ci et de l'harmoniser avec la Convention de Barcelone et ses Protocoles récemment modifiés.
2. Souscrire à la résolution adoptée par la réunion des correspondants du REMPEC, tenue à Malte du 25 au 28 novembre 1998, visant à créer un nouveau poste d'administrateur, tel que prévu au budget du prochain exercice biennal.
3. Aider le REMPEC dans ses efforts visant à mettre en oeuvre le programme d'activités sur les installations de réception portuaires au titre du projet MEDA de l'UE.

4. Recourir et adhérer au système POLREP d'échange d'informations quand une pollution marine accidentelle s'est produite ou menace.
 5. Promouvoir, à titre individuel ou dans le cadre d'une coopération bilatérale ou multilatérale, une surveillance aérienne en vue de déceler les violations des réglementations en vigueur pour la prévention de la pollution par les navires.
 6. Appuyer la création d'un Groupe de travail technique méditerranéen, coordonné par le REMPEC, qui travaillera à tout le moins par correspondance, et qui aura pour fonction de faciliter les échanges de données techniques et autres informations scientifiques et technologiques destinées à évaluer la nature, l'exposition et les risques de la pollution marine accidentelle et à promouvoir des remèdes à cette forme de pollution dans la zone de la mer Méditerranée.
 7. Fournir le concours nécessaire pour permettre au Secrétariat d'amorcer le processus d'examen de la question de la prévention de la pollution due aux activités de bateaux de plaisance non commerciaux.
 8. S'efforcer en priorité de trouver une solution au problème consistant à doter le REMPEC du personnel nécessaire pour s'acquitter de ses nouvelles responsabilités dans les domaines de la prévention de la pollution par les navires. Une solution pratique, qui n'entraînerait aucun coût pour le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, pourrait consister à affecter au Centre un administrateur provenant d'un pays à titre temporaire ou selon un système de roulement.
- c) Production plus propre et développement durable
1. Inviter les Parties contractantes à promouvoir et stimuler l'introduction des meilleures techniques disponibles (MTD) et de la meilleure pratique environnementale (MPE) au sein d'entreprises méditerranéennes.
- b) Recommandations adressées au Secrétariat**
- a) Activités d'évaluation et de maîtrise de la pollution d'origine tellurique
1. Demander au Secrétariat (MED POL) de poursuivre son aide aux pays pour l'élaboration, la finalisation et la mise en oeuvre de leurs programmes nationaux de surveillance continue qui devraient intégrer la surveillance des tendances, la surveillance des effets biologiques et la surveillance de la conformité.
 2. Demander au Secrétariat (MED POL) d'entreprendre le traitement et l'analyse des données tirées de la surveillance continue des tendances et d'accorder la priorité à la mise en oeuvre de programmes d'assurance qualité des données.
 3. Demander au Secrétariat (MED POL) de réserver une place de choix à l'organisation d'activités liées au respect et à l'application effective des législations régionale et nationales en matière de pollution d'origine tellurique et, partant, d'instaurer, organiser et coordonner les travaux d'un réseau informel sur la conformité et l'application effective.
 4. Demander au Secrétariat (MED POL) de réorganiser le volet "recherche" de MED POL -Phase III en cernant et en suivant, sur une base régulière, les nouvelles questions se faisant jour en matière de pollution, et ce en coopération avec les

coordonnateurs nationaux, avec des scientifiques méditerranéens et avec les agences compétentes des Nations Unies, en vue de formuler des études, évaluations et projets de recherche pertinents qui seraient exécutés par des institutions nationales méditerranéennes.

5. Demander au Secrétariat (MED POL) de coopérer pleinement avec le secrétariat du FEM afin de coordonner le Projet FEM pour la Méditerranée et, en conséquence, d'accorder la priorité, au cours du prochain exercice biennal, aux activités MED POL portant sur la lutte antipollution qui sont inscrites dans le Projet FEM et dans le PAS.
 6. Demander au Secrétariat (MED POL) d'amorcer le processus de mise à jour du PAS en tenant compte des développements intervenus dans les domaines scientifique, technique, économique, environnemental et juridique, en vue d'assurer une mise en oeuvre efficace du PAS.
 7. Demander au Secrétariat (MED POL) de poursuivre les travaux concernant l'élaboration des Lignes directrices nécessaires, conformément aux prescriptions des articles 4 et 6 du Protocole "immersions" de 1995, en vue de leur adoption par les Parties contractantes.
 8. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à mettre en oeuvre l'activité "Instruments économiques" du FEM, financée par le Projet PAS MED, et exploiter les résultats de projet pour établir des projets éligibles à un financement bancaire pour assurer le suivi des activités du CAR/PAP et des projets PAC du PAM une fois qu'ils sont achevés.
- b) Activités de prévention et de maîtrise de la pollution d'origine maritime
1. Demander au Secrétariat (REMPEC), de poursuivre et mener à bonne fin, en coordination avec le PAM/PNUJ, le travail de révision du Protocole "situations critiques".
 2. Demander au Secrétariat (REMPEC et Unité MED) de s'évertuer à obtenir les fonds extérieurs nécessaires pour amorcer le processus d'examen de la question de la prévention de la pollution due aux activités de bateaux de plaisance non commerciaux.
- c) Production plus propre et développement durable¹
1. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à développer toutes les activités approuvées par le gouvernement espagnol et (ratifiées) par les Parties contractantes.
 2. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à participer et concourir activement aux travaux du groupe thématique "Industrie et développement durable" au sein de la CMDD ainsi qu'à d'autres activités se rapportant à la production plus propre.
 3. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à préconiser et organiser avant octobre 1999 la deuxième réunion d'experts sur le secteur du traitement et revêtement des surfaces et sur l'industrie des peaux.

¹ Cette section sera révisée

4. Demander au Secrétariat (CAR/PP) de poursuivre la publication et la diffusion de cas de réussite en matière de production plus propre dans la nouvelle collection intitulée "MedClean" pour faire connaître des exemples concrets de prévention et de production plus propre obtenues par diverses entreprises de pays membres du PAM, principalement dans les secteurs prioritaires.
5. Demander au Secrétariat (CAR/PP) de poursuivre la publication et la diffusion du bulletin CP News avec des nouvelles sur les programmes, réalisations, etc., communiquées par les divers PFN.
6. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à établir un questionnaire et à amorcer la collecte et la systématisation de données sur:
 - le cadre juridique et réglementaire de la production plus propre dans les différents pays en vue de présenter aux Parties contractantes un rapport sur les possibilités et difficultés de la mise en oeuvre de la production plus propre dans la région;
 - un répertoire des agents s'occupant de production plus propre dans chaque pays;
 - les outils et méthodes utilisés dans les pays membres du PAM pour familiariser les secteurs industriels avec la production plus propre.
7. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à réaliser une vidéo sur les méthodes alternatives de prévention de la pollution pour le secteur du traitement des surfaces ainsi que pour le secteur de l'olive.
8. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à préparer un site web sur la production plus propre.
9. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à élaborer une directive sur les avantages/inconvénients, indicateurs de coût et exemples concrets du système d'extraction continue et du nouveau système d'extraction continue.
10. Inviter le Secrétariat (CAP/PP) à dresser une liste de fournisseurs en matière de techniques du secteur de l'olive.
11. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à élaborer une directive sur les conditionnements influant sur la qualité de l'eau (bains et rinçage) dans le secteur du traitement des surfaces.
12. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à publier un document de bonnes pratiques d'entretien qui pourraient être appliquées dans les secteurs industriels de la Méditerranée.
13. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à adapter la méthode MOED (diagnostic environnemental axé sur la minimisation) à la région méditerranéenne.

B. CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

B.1 Collecte de données et évaluation périodique de la situation

a) Recommandations adressées aux Parties contractantes

1. Adopter:
 1. la classification de référence des types d'habitat marin benthiques pour la région méditerranéenne (UNEP(OCA)/MED WG.157/6);
 2. la section marine de la liste de référence d'habitats pour la sélection de sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation (UNEP(OCA)/MED WG.157/7);
 3. la liste de référence d'espèces pour la sélection de sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation (UNEP(OCA)/MED WG.157/8);
 4. Le formulaire type d'entrée de données pour les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation (UNEP(OCA)/MED WG.157/9).
2. Évaluer et, s'il y a lieu, améliorer l'information sur la situation et les tendances des habitats marins mentionnés sur la liste de référence d'habitats pour la sélection de sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation dans les zones relevant de leur souveraineté et juridiction.

b) Recommandations adressées au Secrétariat

1. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à aider les pays méditerranéens à appliquer les critères adoptés pour l'établissement d'inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation, en s'attachant, pendant l'exercice biennal 2000-2001, aux sites marins qui seront identifiés par la présence d'habitats prioritaires, en particulier les herbiers et les constructions biogènes (ceintures de *lithophyllum* et coralligènes).
2. Demander au Secrétariat (CAR/ASP) de convoquer en 2001 une réunion d'experts sur les types d'habitat côtiers (zones terrestres et humides) dans la région méditerranéenne.

B.2 Planification et gestion

a) Recommandations adressées aux Parties contractantes

1. Adopter le plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée, avec la liste révisée d'actions prioritaires pour la poursuite de la mise en oeuvre du plan (UNEP(OCA)/MED WG.157/4).
2. Inviter les Parties contractantes à favoriser l'implication active du secteur de la pêche dans la conservation des tortues marines de Méditerranée.

b) Recommandations adressées au Secrétariat

1. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à convoquer la première conférence méditerranéenne sur les tortues marines qui serait organisée conjointement par les

secrétariats de la Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, en collaboration avec d'autres organisations concernées.

2. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à travailler à l'élaboration:

- d'un inventaire des aires de nidification, d'accouplement, d'alimentation et d'hivernage des tortues marines, ainsi que de leurs voies de migration autour de la Méditerranée, en rassemblant et synthétisant les données dans un atlas;
- d'un répertoire des spécialistes en tortues marines de la Méditerranée;
- de modules et outils de formation et information/sensibilisation à l'intention des pêcheurs dans le but de réduire la mortalité des tortues marines par capture accidentelle dans les engins de pêche.

i) Mise en oeuvre du plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée

a) Recommandations adressées aux Parties contractantes

1. Adopter les recommandations de la réunion d'experts sur la mise en oeuvre des plans d'action pour les mammifères marins (phoque moine et cétacés) adoptés dans le cadre du PAM (Arta, 29-31 octobre 1998) sur des questions à traiter en priorité dans la poursuite de la mise en oeuvre du plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée (voir annexe VI du présent rapport). Inviter les Parties contractantes à mettre en oeuvre les recommandations relevant de leur responsabilité.

b) Recommandations adressées au Secrétariat

1. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à aider les Parties contractantes à améliorer leurs connaissances sur la taille et les paramètres de population du phoque moine, l'utilisation et le déplacement de leurs habitats.

ii) Mise en oeuvre du plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée

a) Recommandations adressées aux Parties contractantes

1. Pour celles qui l'ont pas encore fait, ratifier le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée ainsi que l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente.
2. Pour celles qui ne l'ont pas encore fait, accorder un statut de protection juridique aux espèces de cétacés figurant à l'annexe II du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée.
3. Promouvoir la mise en place de réseaux nationaux de surveillance des échouages de cétacés.
4. Adopter les recommandations proposées par la réunion d'experts sur la mise en oeuvre des plans d'actions pour les mammifères marins (phoque moine et cétacés) adoptés dans le cadre du PAM (Arta, 29-31 octobre 1998), sur les questions à traiter en priorité dans la poursuite de la mise en oeuvre du plan d'action pour la gestion

des cétacés en mer Méditerranée (UNEP(OCA)/MED WG.157/3/annexe VII). Inviter les Parties contractantes à appliquer les recommandations qui relèvent de leur compétence.

b) Recommandations adressées au Secrétariat

1. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à aider les Parties contractantes à mettre en place des réseaux nationaux de surveillance des cétacés, et assurer, dans la mesure du possible, une coordination au niveau méditerranéen entre des réseaux nationaux.
2. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à organiser un atelier de coordination/formation afin d'élaborer des méthodes de surveillance concertées dont l'utilisation serait recommandée aux équipes méditerranéennes.

iii) Mise en oeuvre du plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée

a) Recommandations adressées aux Parties contractantes

1. Adopter le plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée, tel qu'il figure sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.157/5, et veiller à ce que les mesures qui y sont prévues soient appliquées selon l'échéancier qui lui est annexé.
2. Adopter et mettre en oeuvre les recommandations de l'atelier sur les espèces invasives de *Caulerpa* en Méditerranée (Héraklion, 19-20 mars 1998).

b) Recommandations adressées au Secrétariat

1. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP), agissant en tant que structure de coordination du plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée, de travailler à la mise en oeuvre du plan d'action conformément à l'échéancier qui lui est annexé.
2. Confier au Secrétariat (CAR/ASP) la tâche de coordonner la collecte et la diffusion d'informations validées par chaque Partie sur les espèces invasives de *Caulerpa* ainsi que le suivi des recommandations de l'atelier d'Héraklion (18-20 mars 1998).

iv) Mise en place d'aires spécialement protégées

a) Recommandations adressées aux Parties contractantes

1. Accorder une haute priorité, au cours de l'exercice biennal 2000-2001, à l'identification de sites marins abritant des habitats vulnérables, menacés ou rares, en vue de créer des aires protégées marines; et ne pas ménager le soutien accordé à l'amélioration de la gestion d'aires protégées marines.
2. Appuyer la formulation et la mise en oeuvre d'un projet régional pour la protection des aires et des éléments de la biodiversité marine et côtière dans la région méditerranéenne, à développer dans le cadre du programme MEDA/SMAP.

b) Recommandations adressées au Secrétariat

1. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à aider les pays méditerranéens à créer des ASP pour protéger des habitats vulnérables, menacés ou rares et à améliorer la gestion des sites marins déjà protégés.

v) Conservation de la diversité biologique

a) Recommandations adressées aux Parties contractantes

1. Améliorer la connaissance de la biodiversité marine dans les zones relevant de leur souveraineté et juridiction, et tenir dûment compte de la biodiversité marine dans l'élaboration de leurs plans et stratégies.

b) Recommandations adressées au Secrétariat

1. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à continuer d'aider les Parties contractantes à améliorer la connaissance de leur biodiversité, notamment de sa composante marine, et à élaborer des stratégies et plans pour sa conservation et sa gestion.

B.3 Information du public

a) Recommandations adressées aux Parties contractantes

1. Utiliser, s'il y a lieu, les documents publiés par le CAR/ASP pour la conception et la réalisation de campagnes d'information et de sensibilisation s'adressant aux personnes concernées par la gestion durable et la protection de la biodiversité aux niveaux national et local.
2. Informer régulièrement le CAR/ASP des réalisations effectuées aux niveaux national et local dans le domaine de la mise en oeuvre des plans d'action pour la conservation des espèces en danger et dans la mise en place d'aires spécialement protégées.

b) Recommandations adressées au Secrétariat

1. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à résumer les données scientifiques disponibles dans des publications techniques, y compris celles du CAR/ASP, de manière à les présenter sous une forme plus accessible à des lecteurs moins spécialisés.
2. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à résumer les projets couronnés de succès dans divers de la région de manière à les présenter sous une forme plus accessible aux institutions nationales de la région et, partant, de les faire mieux connaître et de faciliter l'échange de données d'expérience.
3. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à publier un bulletin de liaison/information (BIO-MED) destiné à diffuser à tous les pays de la région (institutions spécialisées, gestionnaires de ressources naturelles, ONG, etc.) les résumés établis et les expériences nationales.
4. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à créer son site web et à l'utiliser pour diffuser les résumés établis.

B.4 Échange d'expériences et renforcement des capacités nationales

b) Recommandations adressées au Secrétariat

1. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à continuer à aider les pays méditerranéens à améliorer leurs capacités nationales dans le domaine de la conservation et de la gestion du patrimoine naturel, et à rechercher un financement complémentaire auprès de sources extérieures.

C. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES

a) Recommandations adressés aux Parties contractantes

Générales

1. Appuyer l'élaboration et la mise en oeuvre concertées d'un programme régional pour la gestion durable de zones côtières, en regroupant les moyens dont disposent MEDA/SMAP, le PAM et les pays.
2. Renforcer les rouages institutionnels qui contribuent à un meilleur aménagement du territoire, notamment la législation relative à la protection du littoral, les organes de planification et de protection.
3. Inviter les autorités concernées à accorder toute la considération voulue aux recommandations de la CMDD sur la gestion durable des zones côtières.

GIZC

4. Réexaminer, dans chaque pays, la position qui est la sienne concernant l'incorporation de la GIZC dans sa législation nationale, en s'attachant à l'application juridique effective et à la mise en oeuvre des politiques de GIZC.
5. Appuyer et aider les institutions nationales et locales pour le recours aux méthodes, outils et techniques d'application de la GIZC élaborés par le PAM.

PAC/PAM

6. Inviter les autorités d'Algérie, du Liban, de Malte, du Maroc et de Slovénie à appuyer la préparation et l'exécution des PAC dans leurs pays respectifs. Les objectifs de ces PAC devraient être bien spécifiés dans les accords de PAC du PAM. En outre, les PAC devraient être axés sur quelques activités pleinement réalisables, avec une forte intégration sectorielle. Les équipes nationales chargées de l'exécution des PAC devraient consister en experts hautement qualifiés ayant une expérience dans la gestion intégrée des zones côtières.
7. Dans les pays où un PAC/PAM est achevé, inviter les autorités à établir et mettre en oeuvre un programme de suivi en coopération avec le PAM.

Téledétection

8. Avoir davantage recours aux informations tirées de la télédétection et les intégrer à des informations provenant d'autres sources, dans les processus de planification et de prise de décision pour la gestion durable des zones côtières.

b) Recommandations adressées au Secrétariat

Partenariat euroméditerranéen

1. Inviter le Secrétariat (Unité MED avec les CAR concernés tels que PAP, PB, TDE) à établir et mettre en oeuvre grâce à MEDA/SMAP un programme régional sur la gestion durable de zones côtières, y compris la synthèse des informations nécessaires (évaluation des modifications de l'occupation des sols, analyses institutionnelles, etc.), la coordination d'opérations pilotes dans les régions, et l'intégration des activités aux niveaux national et local.

GIZC

2. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à poursuivre son appui aux Parties contractantes dans la réalisation de plans et programmes de GIZC et fournir dans ce domaine un concours technique quand il est expressément sollicité par des Parties contractantes.
3. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à poursuivre, au niveau national et local, le renforcement des institutions et des capacités de Parties contractantes concernant la préparation et la mise en oeuvre de la GIZC, par le biais de cours de formation régionaux et nationaux, et à développer la composante "information" en étendant la publication et la diffusion (notamment par des moyens électroniques) de documents méthodologiques, résultats de programmes et autres réalisations.
4. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à poursuivre l'élaboration d'outils et techniques de GIZC, notamment l'EES, l'EIE et l'ECA touristique, les systèmes d'information côtiers, les instruments économiques et les systèmes d'aménagement de sites terrestres et marins.
5. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à tester les lignes directrices pour la gestion intégrée des zones côtières et des bassins versants.

PAC/PAM

6. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à aider les autorités nationales et locales à mieux anticiper les évolutions en intégrant les approches prospectives et les systèmes d'information connexes, notamment dans le cadre des PAC.
7. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à coordonner les diverses activités du PAM concernant les PAC, sous la responsabilité globale de l'Unité de coordination.
8. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à élaborer des études de faisabilité de PAC, des programmes et accords de PAC, à poursuivre les PAC en cours et à amorcer ceux dont l'exécution a été déjà décidée.

9. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à proposer aux pays où un PAC est achevé d'introduire des instruments économiques ou d'adapter ceux qui existent déjà en vue de permettre le suivi des PAC, ainsi que d'aider les pays à établir des projets, éligibles à un financement bancaire, qui représentent un prolongement des PAC du PAM.
10. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE) à contribuer, dans le cadre d'une coopération étroite entre les composantes du PAM, à exécuter les PAC en cours ou prévus, et notamment des activités de renforcement des capacités.

CMDD

11. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à appuyer le suivi des recommandations de la CMDD en matière de GIZC et l'adoption d'une législation nationale relative à ce type de gestion.
12. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à appuyer le groupe de travail de la CMDD sur le thème "gestion urbaine" et aider à formuler des recommandations pour une croissance durable des villes méditerranéennes.
13. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à fournir un appui aux groupes de travail de la CMDD pour d'autres activités de celle-ci qui relèvent de la compétence du CAR/PAP.

Télé-détection²

14. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE) à aider les pays méditerranéens dans le domaine de la surveillance des questions d'environnement au moyen des techniques de télé-détection, à appuyer les activités d'autres composantes du PAM avec des informations et données tirées de la télé-détection et qui seront intégrées à celles provenant d'autres sources.
15. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE) à poursuivre son rôle essentiel d'échange d'informations avec les pays méditerranéens sur les applications de la télé-détection, par le biais de réunions, de contacts directs, d'inventaires, ainsi qu'en continuant à développer son site web.
16. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE) à s'évertuer à conférer une dimension méditerranéenne aux résultats obtenus dans le cadre de ses projets de manière à contribuer à l'amélioration des connaissances et interprétations en appui aux processus de prise de décisions.
17. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE) à aider les pays méditerranéens à organiser des activités de surveillance de l'état et de l'évolution des questions d'environnement prioritaires (comme la désertification, les modifications du littoral, l'expansion urbaine), en recherchant également des sources extérieures de financement.
18. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE) à faire tout son possible pour convoquer, sur une base régulière, des réunions des points focaux nationaux pour le

CAR/TDE conjointement aux réunions des points focaux pour le CAR/PAP et le Plan Bleu, en sollicitant à cette fin des fonds extérieurs.

D. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT

D.1 Observation et étude prospective de l'environnement et du développement, évaluation des progrès accomplis en vue d'un développement durable en Méditerranée

a) Recommandations adressées aux Parties contractantes

1. Inviter les Parties contractantes à approuver les recommandations de la CMDD sur les indicateurs pour le développement durable, tels qu'elles figurent dans le rapport de la cinquième réunion de la CMDD (Rome, 1er-3 juillet 1999) (document UNEP(OCA)/MED WG.156/5).
2. Inviter les Parties contractantes à accorder la priorité aux actions visant à acquérir une connaissance solide des indicateurs environnementaux au niveau national, en vue d'étendre cette connaissance au niveau régional, en recourant aussi de manière intégrée à la télédétection et à d'autres techniques de pointe.
3. Inviter les Parties contractante à inclure dans leur législation les nouveaux instruments économiques, ou à adapter les instruments économiques existants, afin de permettre le suivi d'activités liées au PAM.
4. Inviter les Parties contractantes à approfondir le travail d'évaluation des politiques qu'elles sont en train de mener, et de promouvoir les réformes structurelles et les outils institutionnels qui pourraient contribuer à assurer une action plus efficace en faveur du développement durable.

b) Recommandations adressées au Secrétariat

1. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à aider les Parties contractantes dans leurs efforts visant à mettre en oeuvre les recommandations de la CMDD concernant les indicateurs pour le développement durable.
2. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à établir une évaluation comparative de la situation réelle, en l'an 2000, dans le domaine de l'environnement et du développement, avec le scénario du Plan Bleu de 1985 pour la même année. Il conviendra également de réaliser une évaluation macroéconomique permettant d'actualiser les scénarios en vue de compléter l'analyse démographique rétrospective et prospective effectuée en 1999.
3. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à encourager et à aider les pays à mettre en place et/ou à renforcer les fonctions d'un observatoire des évolutions environnement/développement grâce à l'octroi d'un appui méthodologique et technique, à la coopération et à l'échange de données d'expérience, dans le but de favoriser la mise en place d'un réseau méditerranéen.
4. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à aider les pays dans leur travail d'évaluation: calcul des indicateurs pour le développement durable retenus par la CMDD, mobilisation d'experts, octroi d'une aide aux observatoires nationaux, organisation d'ateliers

régionaux, réalisation de profils de pays, et élaboration d'un rapport régional sur l'environnement et le développement.

5. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à poursuivre le travail d'analyse sur le thème "libre-échange et environnement" dans le cadre de la CMDD.
6. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à amorcer, en collaboration avec l'OMS, l'évaluation de certains aspects sociaux du développement durable (pauvreté, santé) en relation avec l'environnement.
7. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à dresser un bilan des exercices d'évaluation des coûts entraînés par la prise en compte insuffisante de l'environnement et des instruments économiques qui pourraient être bénéfiques à l'environnement, et à engager un débat sur cette question au niveau régional.
8. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à développer les activités de communication et de formation de manière à renforcer l'action et la réflexion en vue d'un développement durable en Méditerranée.
9. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à aider à développer les statistiques environnementales dans les pays, notamment par la mise en oeuvre du programme MEDSTAT-Environnement.
10. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE) à s'assurer de la disponibilité actuelle d'informations sur des indicateurs qui peuvent être surveillés par télédétection et à coopérer avec les pays méditerranéens, en leur octroyant également une aide scientifique et technique, pour la surveillance d'indicateurs par télédétection.
11. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE), en coopération avec d'autres composantes du PAM, à apporter son concours à la CMDD pour l'élaboration de programmes à mettre en oeuvre dans le cadre du PAM.
12. Inviter le Secrétariat (Unité MED) à coordonner l'établissement d'un "Bilan stratégique pour l'an 2000", ainsi qu'il est prescrit dans le mandat de la CMDD, et à rechercher les fonds nécessaires.

D.2 Tourisme et développement durable

a) Recommandations adressées aux Parties contractantes

1. Inviter les Parties contractantes à approuver les recommandations de la CMDD sur le thème "tourisme et développement durable" (ces recommandations sont en cours de finalisation, conformément à la demande de la cinquième réunion de la CMDD, et elles seront adressées directement à la prochaine réunion des Parties contractantes).
2. Inviter les Parties contractantes à encourager leurs autorités nationales et locales, leurs organisations à but lucratif et non lucratif à appliquer, quand il y a lieu, l'évaluation de la capacité d'accueil touristique comme outil courant pour le développement durable du tourisme.

b) Recommandations adressées au Secrétariat

1. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à aider les Parties contractantes dans leurs efforts pour mettre en oeuvre les recommandations qui leur sont adressées.
2. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à élaborer le "Livre blanc" sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée de concert avec des experts des pays et des partenaires concernés.
3. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à promouvoir le recours à l'évaluation de la capacité d'accueil comme outil pour le développement durable du tourisme, grâce au renforcement des capacités institutionnelles nationales et locales dans certaines zones touristiques, et à continuer à offrir son assistance technique.

D.3 Développement urbain et gestion durable des villes

a) Recommandation adressée aux Parties contractantes

1. Inviter les Parties contractantes à contribuer aux dispositions prises dans le cadre de la CMDD afin de réaliser une analyse pertinente et valable ainsi que le programme de travail proposé.

b) Recommandations adressées au Secrétariat

1. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP, CAR/PB et CAR/TDE) à poursuivre et approfondir le travail amorcé sur l'analyse des problèmes liés à l'urbanisation et au développement durable des villes méditerranéennes, notamment dans le cadre de la CMDD.
2. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à mener une analyse rétrospective des évolutions et à encourager l'approche prospective par le biais d'activités appropriées de communication et de formation ainsi que d'opérations pilotes.
3. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à explorer davantage la question de la gestion des déchets de concert avec des partenaires méditerranéens (États, villes, CEDARE, METAP, ONG, etc.) et à préciser les stratégies et les actions qu'il conviendrait d'encourager dans ce domaine.

D.4 Développement rural, zones et ressources naturelles

a) Recommandations adressées aux Parties contractantes

1. Inviter les Parties contractantes à assurer un suivi efficace des recommandations sur la gestion de la demande en eau; à cette fin, élaborer un programme régional dans l'esprit du partenariat euroméditerranéen/SMAP, ainsi que des programmes nationaux conformes à ces recommandations.
2. Inviter les Parties contractantes à intégrer leur système national et local de prise de décision en ce qui concerne l'utilisation des ressources en eau du littoral.
3. Inviter les Parties contractantes à poursuivre et intensifier les activités liées à la gestion de la lutte contre l'érosion/désertification comme élément essentiel du

développement durable dans la région.

5. Inviter les Parties contractantes à soutenir la coopération jusqu'ici fructueuse entre la FAO, le CAR/PAP et le CAR/PB dans ce domaine.

b) Recommandations adressées au Secrétariat

1. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à aider les Parties contractantes à mettre en oeuvre les recommandations qu'elles ont adoptées en ce qui concerne la gestion de la demande en eau.
2. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à développer des activités de formation et de communication destinées à diffuser plus largement, au niveau du bassin méditerranéen, les résultats des travaux de la CMDD sur l'eau.
3. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à mettre en oeuvre l'activité "Système d'appui à la décision pour la gestion des ressources en eau du littoral" qui permettra le transfert de connaissances pour l'utilisation d'outils et techniques modernes et efficaces de gestion des ressources en eau du littoral, et à veiller à ce que la prise de décision intervienne bien à l'échelon approprié.
4. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à poursuivre l'activité liée à la lutte contre l'érosion/désertification et à l'application des techniques de prévention et de gestion.